



Conseil Communautaire du 9 juillet 2020
Crosne

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil Communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 19 h 00.)

M. le PRÉSIDENT.- Désolé pour notre retard. Nous avons un Conseil des maires. Ils vont arriver.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

(M. Jérôme MEUNIER est désigné secrétaire de séance.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons un gros Conseil communautaire. Si nous en avons la faculté, je vous ferai des informations en fin de séance, mais s'il est trop tard, je les adresserai par écrit demain.

Je vous invite à retenir les dates des prochaines réunions prévisionnelles et surtout le prochain conseil communautaire le 8 octobre. Nous verrons les autres informations plus tard.

► **COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons à examiner les décisions prises par le Président. Avez-vous des questions sur ces décisions ?

(Réponse négative)

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons à examiner l'ordre du jour du Conseil avec, en premier lieu, le débat sur la gouvernance.

M. CARRÈRE.- Nous avons demandé à modifier les points à l'ordre du jour et à commencer par les points 37 et 40.

M. le PRÉSIDENT.- Effectivement, vous m'avez adressé un mail.

Le risque est de passer beaucoup de temps.

Nous faisons la gouvernance, puis les questions 37 et 40, dans ma grande mansuétude.

I. DEBAT PORTANT SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit de fixer le principe ou non de la rédaction d'un pacte de gouvernance. Je vous propose d'acter l'idée que nous puissions élaborer ce pacte. Nous devons, au-delà du principe de ce pacte de gouvernance, indiquer ce soir également les modalités de sa mise en œuvre.

Le pacte de gouvernance est une nouveauté introduite par la loi invitant à fixer des règles d'organisation de notre collectivité. Simplement, nous devons acter la tenue du débat et décider de la création d'un groupe de travail. Je vous propose, pour ce groupe de travail, qu'il y ait un représentant par exécutif des neuf communes. Charge à chaque maire de voir s'il siège lui-même ou son représentant, et d'avoir deux représentants pour l'opposition. Un pour le groupe déjà constitué et présidé par Christophe CARRÈRE et un représentant pour les non-inscrits, dont M. DEGEN est le seul membre ce soir.

M. TRON m'indique que nous demandons que participent à la rédaction du pacte de gouvernance des membres des majorités municipales, et non pas les maires.

M. CARRÈRE.- Je m'excuse. Je lis mes notes. Nous sommes favorables à la mise en place du projet et au fait de participer à sa réflexion. Nous pensons que c'est une bonne chose. L'essentiel est de rappeler que la commune reste au cœur de la vie quotidienne des habitants. Même si nous sommes élus maintenant directement, il y a peu d'orientations communautaires dans les programmes municipaux. Les résultats des élections municipales l'ont démontré. Sur les programmes, il n'y a aucune proposition sur le terrain communautaire. Je n'ai pas dit qu'il n'y en avait pas, mais il n'y en a quasiment aucune.

La question que nous posons est celle de la forme d'association des populations à la conception de ce pacte de gouvernance. Il paraît essentiel de faire participer la population à l'établissement de ce pacte, pour leur faire peser l'importance de la Communauté du Val d'Yerres Val de Seine. Je suis un des plus anciens et on voit son évolution et les prérogatives de plus en plus nombreuses qui sont les siennes.

Il semble nécessaire de définir, dans le cadre des travaux faits dans la perspective de la réalisation du pacte, les possibilités d'associer la population à sa rédaction.

Avez-vous des pistes quant aux mutualisations possibles, sur lesquelles vous allez demander à la commission de travailler ? Une réflexion globale sera-t-elle menée avec l'ensemble des EPCI du territoire pour savoir quelle est leur pertinence et si on tend vers une suppression, une disparition ou une fusion d'un certain nombre d'entre eux avec l'intercommunalité qui est la nôtre ?

Avez-vous des pistes sur la délégation de gestion à des communes, puisque ce pacte permet d'envisager des délégations d'engagements de dépenses, y compris en direction des maires, pour gérer des équipements sur le territoire ? Avez-vous réfléchi ou avez-vous des pistes sur lesquelles réfléchir ?

Des évolutions ou des passerelles sont-elles prévues, y compris pour les personnels des collectivités ? C'est aussi quelque chose de fort en direction des personnels des collectivités qui composent la Communauté d'Agglomération et ses personnels. Je sais que des convergences sont organisées pour la question du statut des personnels. Je pense à l'adhésion au CNAS de la collectivité. Il semble important de poursuivre dans une direction intéressante pour les personnels des collectivités, pour favoriser les passages d'une structure à une autre.

J'ai vu récemment un rapport de la Cour des comptes sur la gestion de collectivités de notre secteur, qui ne sont pas brillantes, notamment sur la question des contractuels.

Avez-vous réfléchi à la mise en place de commissions spécialisées ? Sont-elles à l'étude sur des sujets particuliers ?

Quelle place souhaitez-vous nous donner ? Nous travaillerons avec disponibilité sur le sujet. Nous proposons de désigner Céline CIEPLINSKI pour siéger dans la commission, comme demandé à l'instant.

M. le PRÉSIDENT.- J'ai reçu une candidature. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. TRON.- Merci, Monsieur le Président. Je ne partage pas tout à fait ce que vient de dire M. CARRÈRE. Je voudrais dire combien, pour moi, il est important que ce pacte s'adosse à la mission qui est de bien travailler la gouvernance. Bien la travailler, c'est voir de quelle façon nous pouvons optimiser notre travail, mais pas comment trancher des débats de toute nature.

Dans la liste qu'a faite M. CARRÈRE, il y a toutes les questions possibles et imaginables sur le fond. L'intercommunalité, la gestion du personnel, la contractualisation, l'adhésion au CNAS. Ce n'est pas ainsi que je le voyais. On peut le voir différemment. Le débat peut être ouvert.

Les questions fondamentales sont les suivantes : comment avoir un fonctionnement optimisé ? Comment avoir une information optimisée ? Comment faire en sorte qu'il y ait un échange le plus constructif possible au sein des commissions ?

Je prends acte, comme je l'ai fait la semaine dernière, de ce que vous avez proposé pour pouvoir dissocier les vice-présidences exécutives des présidences de commissions.

Comment faire pour moduler le droit d'amendement ? Un droit d'amendement, de par la jurisprudence, est un droit réel. Mais s'il doit être déposé ou peut être déposé sans avoir eu en amont le temps d'y réfléchir, cela appelle souvent une automaticité de réponse négative.

L'objet de ce petit groupe doit être vraiment la meilleure façon de travailler. De ce point de vue, vous le savez, c'était pour moi un vrai sujet de réflexion, et pardon de le dire, de confrontation. J'attends de ce groupe la mise en œuvre d'une vraie charte de fonctionnement. Je ne m'attends pas à ce qu'il entre dans des questions de fond, en tout cas, pas au-delà du raisonnable.

M. le PRÉSIDENT.- Pas d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Très bien. Je précise à M. CARRÈRE que ses questions sont légitimes, mais dans un autre cadre que le pacte de gouvernance. Des sujets relèvent du Règlement intérieur de l'assemblée, potentiellement du Conseil de développement, pour la participation citoyenne. Je considère, encore une fois, je crois l'avoir dit dimanche dernier, que nous sommes élus et légitimes au titre de la démocratie représentative. Elle ne suffit plus pour associer les citoyens, mais ceux-ci sont dans un échange avec les élus qui est propre. Il ne faut pas intervenir sur les relations de deux institutions, communes et Agglomération.

Je ne fais pas droit à vos remarques, en estimant qu'elles sont justes, mais pas liées au pacte de gouvernance.

J'ai une candidature. Est-ce que M. DEGEN est candidat ?

Je n'ai pas les membres désignés par les villes, mais nous les communiquerons. Nous prenons acte des candidatures de M. DEGEN et de Mme CIEPLINSKI.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- C'est Thomas CHAZAL qui en fait une présentation rapide. Je ferai le point 40 ensuite.

M. CHAZAL.- Chers collègues, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, dite « loi Lamy », établit les nouveaux contrats de Ville de 2015 à 2020.

Elle prévoit l'élaboration d'un rapport annuel sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, lequel devra être présenté en assemblée délibérante. Ce rapport est une photographie de l'action du service politique de la ville de notre Communauté d'Agglomération sur l'année 2019 et intègre les contributions qualitatives des conseils citoyens.

Vous avez le rapport dans le dossier, très complet, sur l'ensemble du service et de ses missions.

Les principales informations à retenir du rapport 2019 sont notamment :

- une politique ville dorénavant intégrée dans le nouveau projet de territoire ;
- un contrat de ville évalué à mi-parcours opérant sur chacun des sept quartiers politiques de la ville du territoire communautaire ;
- des piliers thématiques précis pour des actions communautaires au plus près des habitants :
 - cohésion sociale, éducation, le CLAS, près de 500 enfants encadrés ;
 - cohésion sociale, santé, des premières actions dans le cadre du contrat local de santé, notamment avec la course Octobre Rose, qui a réuni près de 1 000 personnes et permis de récolter 5 423 € pour la Ligue départementale contre le cancer, ainsi que l'élaboration du cadre d'intervention communautaire pour attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire ;
 - cohésion sociale, thématique accès au droit : 5 000 personnes en ont bénéficié ;
 - renouvellement urbain : fin protocolaire, avec validation par l'ANRU des programmes urbains des quartiers de la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine, Prairie de l'Oly sur Montgeron ;
 - un protocole est en cours sur 2019 pour les quartiers politiques de la ville des Hautes Mardelles à Brunoy et la Plaine à Épinay-sous-Sénart.
 - une charte intercommunale de relogement finalisée ;
 - un CSPD réactivé, avec mise en place d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, des instances de pilotage et des premiers groupes thématiques entre la police nationale et la police municipale ;
 - 245 personnes ont bénéficié des ateliers sociolinguistiques ;
 - un partenariat avec « Nos quartiers ont du talent », avec 46 jeunes diplômés issus de nos quartiers « Politique de la Ville » parrainés.

Il est proposé, Monsieur le Président, de prendre acte du rapport Politique de la Ville.

Mme CIEPLINSKI.- Le rapport 2019 de la politique de la ville témoigne de la mise en œuvre au sein de notre Agglomération d'une politique nationale répondant à la fois à l'urgence sociale, notamment par la réduction des inégalités entre quartiers, à l'urgence démocratique, en favorisant la coconstruction avec les habitants, tout en adoptant une approche globale d'articulation des différentes politiques publiques.

Le rapport 2019 est de bonne qualité, tant dans le rendu compte des actions, précieux pour de nouveaux élus, comme moi, que dans les actions menées elles-mêmes. Nous tenons à féliciter les services concernés et l'ensemble des acteurs impliqués pour la qualité de ce travail, avec une mention particulière pour les associations et habitants qui se sont impliqués.

En 2019, le programme de renouvellement urbain de la Prairie de l'Oly a particulièrement avancé. Nous saluons l'ouverture de la Maison des projets en juin 2019, et la signature en septembre 2019 de la charte de relogement.

Les conseils citoyens ont été associés aux différentes étapes et accompagnés par les services. Néanmoins, la formulation ou l'absence de formulation des avis de l'ensemble des conseils citoyens en fin de rapport attire notre attention sur leurs besoins de locaux et de matériel informatique, d'une part (d'autres acteurs, comme des associations, ont également ce besoin de locaux), mais aussi et surtout nous rappelle que *l'empowerment* ou la « capacitation » de collectifs d'habitants nécessite du temps et des moyens humains importants.

La création d'un poste d'organisateur communautaire pour aider les huit quartiers à faire en sorte que les conseils citoyens les représentent réellement, solidement et dans la durée, permettrait de garantir la robustesse de l'ensemble des démarches de coconstruction.

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour cette intervention.

M. CHAZAL.- Nous pouvons féliciter les conseils citoyens, car ce n'est pas évident, cela a été instauré dans le précédent mandat, les problèmes de locaux sont un vrai sujet.

Nous avons travaillé sur le quartier de l'Oly auprès des bailleurs pour avoir un local. Cela s'est transformé en Maison de projet pour la place du Soleil, en accord avec les différents partenaires. J'en profite pour sensibiliser les différentes communes, pour lancer un appel afin de trouver des locaux. Ce n'est pas évident. Nous avons des difficultés avec les différentes associations, mais si les maires peuvent prendre à bras-le-corps cette question, cela aidera grandement nos conseils citoyens. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Message transmis et entendu. Merci de vos interventions.

M. SELLAMI.- Un point que je voulais souligner. On voit bien que la demande des conseils de citoyens, à travers leurs interventions, est bien une demande d'être associé à la réflexion et travailler sur le fond. Ils ne sont pas intéressés pour avoir un budget festif ou d'animation du quartier. Ils souhaitent, pour plusieurs d'entre eux, être associés aux décisions, aux choix et aux réflexions sur le quartier. Il faut l'entendre, dans chacune des communes et au niveau communautaire également.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, ils méritent notre considération. Je les avais accueillis l'année dernière au Conseil départemental, pour montrer l'importance que l'on accorde à leur investissement.

Vous pouvez donner acte que ce rapport a été présenté.

Il est donné acte sur la présentation du rapport Politique de la Ville 2019.

XXXX. RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

M. le PRÉSIDENT.- De la même façon, nous avons le rapport d'activité 2019, délibération 40. Le document montre les événements et actions conduites par l'Agglomération en 2019. Je n'en fais pas une lecture exhaustive. Je pense que la capacité à converger sur un certain nombre de points fait partie des sujets sur lesquels, légitimement, vous pouvez vous et nous interroger. C'est de plus en plus vrai sur la politique culturelle, des transports, notamment du réseau de bus revu à l'échelle de l'Agglomération. C'est davantage vrai également sur les premières pages concernant les temps forts,

sur la création de cette journée communautaire ou encore sur la manifestation d'Octobre Rose. C'est symbolique, mais c'est aussi notre capacité, à l'échelle du territoire, d'embarquer les habitants sur des manifestations qui ont un enjeu supra-communal, avec une identité et un avenir commun.

Vous avez quantité de chiffres. Je ne peux qu'inciter les nouveaux élus, et les anciens aussi, à lire attentivement ce rapport, qui est une bonne radiographie de l'Agglomération.

Y a-t-il des interventions ?

Peut-être cela se passe-t-il différemment dans vos conseils municipaux. J'aime bien recueillir les interventions au début, donner la parole, puis on clôt le débat. Pas d'autres interventions ?

M. CARRÈRE.- Cela dépend des réponses.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a toujours un droit.

M. SELLAMI.- Je voulais m'associer au satisfecit sur ce document, qui est un beau document. Les services peuvent être fiers de ce qui est produit en une année. Nous n'allons pas commenter chacun de ces points.

Quelques points de détail. Sur les transports, on voit des éléments y compris chiffrés sur le nombre de places supplémentaires. Il ne me semble pas avoir vu de choses sur la fréquentation. C'est un élément à suivre, collectivement et pour les citoyens qui s'y intéressent.

Puis, dans votre édito, il y a un satisfecit d'ensemble sur les transports. Il y a des points de détail dont nous discuterons à d'autres moments sur certains des réseaux bus à améliorer et non signalés.

Deuxième point, la présence du conseil de développement. Il est cité une fois dans le document, page 35. Il s'est réuni une fois. Je ne sais pas si c'est l'essentiel de l'activité de l'année, mais il s'est visiblement réuni une fois.

Troisième point, sur la diffusion de ce document. Je voulais savoir s'il est uniquement diffusé en ligne ou si, d'une manière ou d'une autre, il sera signalé aux concitoyens. Je ne parle pas d'une diffusion papier, mais de signaler son existence.

Et un point de détail sur le « territoire zéro chômeur ». Était-ce abordé dans la précédente mandature ? Il n'en est pas question, ou je n'ai pas su le trouver. Est-ce toujours un point d'actualité ?

M. le PRÉSIDENT.- Sur les mobilités, nous avons les chiffres de fréquentation, qui sont très bons. Je n'ai pas les chiffres en tête. C'est un enjeu des prochaines semaines et des prochains mois, une nouvelle délégation de service public va être relancée par Ile-de-France mobilités. Nous avons deux opérateurs, KEOLIS et la STRAV. Dans un an et demi, il n'y en aura plus qu'un seul, avec des lignes que nous connaissons déjà et des amendements et améliorations de ce réseau, sur lesquels des échanges seront peut-être nécessaires avec IDFM.

Nous avons de bons résultats sur la fréquentation, que nous communiquerons.

Sur le conseil de développement, bien vu ! Effectivement, il est cité une fois. Il s'est réuni une fois. J'ai eu l'occasion de les rencontrer et Bruno GALLIER également. Nous partageons l'idée que le conseil de développement doit être revivifié. Ce n'est pas une remise en cause, mais les villes, quand il a été constitué au moment de la fusion, n'ont pas accordé suffisamment d'attention à la représentativité de chacun de ses membres.

Nous devons faire un travail sur le sujet, dès la rentrée, je l'espère. Je suis ouvert à ce qu'au-delà des maires, il puisse y avoir des propositions de membres du conseil de développement par les membres du Conseil Communautaire. Vous pouvez avoir connaissance de personnes qui, par leur activité, peuvent avoir un intérêt à siéger au conseil de développement. Je serai intéressé d'entendre les éventuelles candidatures. Cela vaut pour vous et l'ensemble de l'assemblée. Cela doit être un vrai élément de dialogue entre la Communauté et les citoyens. Damien ALLOUCH en aura la responsabilité.

Sur territoire zéro chômeur de longue durée, c'est une initiative prise en 2019. Nous avons candidaté, mais nous n'avons pas de retour au niveau national sur l'acceptation ou non de notre candidature. Vous avez vu dans la presse qu'il y a des débats sur la pertinence du dispositif. Nous sommes en attente d'une loi validant le cadre pour savoir si nous sommes retenus. Nous ne le sommes pas, à date. Il n'y a pas eu de retour de l'État.

Sur la diffusion du rapport, il doit être présenté dans chaque Conseil municipal. J'espère que les villes consacreront un temps de débat à ce rapport, qu'elles pourront le mettre sur leur propre site, ce qui serait pour nos concitoyens un moyen de s'approprier ce qui se fait au niveau de l'Agglomération, et le diffuser au travers des lettres d'information remise par chaque ville. Nous le ferons au niveau de l'Agglomération. Nous avons quelques exemplaires papier, mais pas de résumé. Cela fait part des points à améliorer à l'avenir. Merci de l'intervention.

S'il n'y a pas d'autres remarques, vous me donnez acte que le rapport a été présenté ?

Vous avez un regret ?

M. CARRÈRE.- Juste un mot, pour regretter la question de la commission d'accessibilité intercommunale, qui existe dans notre Communauté d'agglomération, mise en place en 2017 et jamais convoquée. C'est un peu dommage.

J'aurais voulu faire un point sur l'offre culturelle, en particulier sur l'accessibilité le dimanche. Le vice-président à la culture n'est pas là. Nous remettrons cela à une date ultérieure.

M. le PRÉSIDENT.- Nous pourrions faire un point sur l'ouverture de la médiathèque. Elle a ouvert en octobre ou novembre, mais avec la situation du printemps, je ne sais pas si nous pouvons faire un bilan. Les premiers dimanches ont très bien marché. Nous pouvons envoyer les retours au moins jusqu'à la fin de l'année, peut-être même jusqu'en février.

Il est donné acte de la présentation du rapport d'activité.

II. MODALITES D'APPLICATION DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

M. le PRÉSIDENT.- Je ne donne pas lecture du rapport. C'est le rappel de la loi. Tous les élus, municipaux, communautaires, départementaux, régionaux, ont un droit à la formation propre et au titre du DIF, précisé dans ce rapport, que nous devons adopter.

Y a-t-il des interventions ? (*Réponse négative*)

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est approuvée à l'unanimité.

III. MOYENS DE TELECOMMUNICATION PRETES AUX ELUS

M. le PRÉSIDENT.- De mémoire, vous aviez un abonnement, dans l'ancien mandat. Là, nous proposons un domino. Cela nous a semblé le plus approprié, parce que vous êtes tous équipés de moyens informatiques. L'idée était que l'Agglomération prenne en charge les dépenses de communication. Cela permettra un accès facile à tous les rapports qui vous sont déjà envoyés de façon dématérialisée.

Pas de problème sur cette mise à disposition des moyens de communication ? (*Réponse négative*)

Elle sera opérable d'ici la fin de l'été.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est approuvée à l'unanimité.

IV. DESIGNATION DES MEMBRES PERMANENTS DE LA CAO ET DES JURYS DE CONCOURS

M. le PRÉSIDENT.- Sur ce point, je crois avoir reçu autant de candidatures que de postes à pourvoir. Je propose de donner lecture des candidatures pour la commission d'appel d'offres.

Titulaires : Françoise NICOLAS, Jérôme MEUNIER, Joël GRUÈRE, Richard PRIVAT, Karim SELLAMI.

Suppléants : Aly SALL, Christine COTTE, Nicole LAMOTH, Pascal ODOT, François GUIGNARD.

Y a-t-il d'autres candidatures ?
Je n'en vois pas.

Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ? (*Réponse positive*)
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est approuvée à l'unanimité.

V. DESIGNATION DES MEMBRES PERMANENTS DE LA CDSP

M. le PRÉSIDENT.- Les candidatures sont similaires.

Titulaires : Françoise NICOLAS, Jérôme MEUNIER, Joël GRUÈRE, Richard PRIVAT, Karim SELLAMI.

Suppléants : Aly SALL, Christine COTTE, Nicole LAMOTH, Pascal ODOT, François GUIGNARD.

M. GUIGNARD.- Nous avons demandé que Karim SELLAMI soit suppléant et moi-même, titulaire.

M. le PRÉSIDENT.- Parfait, c'est noté. François GUIGNARD, titulaire, et Karim SELLAMI, suppléant.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est approuvée à l'unanimité.

VI. DESIGNATION DES MEMBRES PERMANENTS DE LA CCSPL

M. le PRÉSIDENT.- J'ai reçu autant de candidatures que de postes à pourvoir. Nous n'avons pas remis de bulletin ? C'est sur table ? Tout est sur table. Vous avez tous les éléments sous les yeux.

Titulaires : Christian FERRIER, Klerwi LANDRAU, Christine COTTE, Monique BAILLOT, Gilles CARBONNET, Pascal ODOT, Marie-Hélène EUVRARD, Sabine PELLON, Annie FONTGARNAND, Christophe CARRERE.

Suppléants : Françoise NICOLAS, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Romain COLAS, Christina PEDRI, Nicole LAMOTH, Marie DELAROCHE, Sandrine LAMIRÉ, Constant LEKIBY, Michaël DAMIATI, Céline CIEPLINSKI.

Puis une liste d'associations du territoire : Accès Val d'Yerres, l'UFC Que Choisir, l'Amicale Laïque, le Lion's Club de Draveil, l'UFAVAL, l'Association des familles, La Parenthèse, le COV Loisirs et l'Aide aux devoirs, qui recouvrent un peu les différents champs. J'imagine que si d'autres associations souhaitent participer, nous pourrions les intégrer.

Je ne vois pas d'intervention. D'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est approuvée à l'unanimité.

VII. PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le PRÉSIDENT.- C'est une très longue liste. Cela ne doit pas être les élus du Conseil communautaire. Je vais vous donner lecture de la liste et je demande à l'Administration d'en adresser la copie à tous les membres.

Titulaires :

Isabelle WINKOPP
Françoise JUNGFER BOUVIER
André BADENS
Victoire DE SOUSA
Annette CHEVEREAU
Natasha PAYEUR
Sylvain PAQUET
Rose-Marie BENTIB
Jacques-Louis DOLE
Yannick LEMEUR
Annette DARNEAU
Maryvonne MONDOUOT
Nadège CHARPENTIER
Valérie DENOUEL
Mohamed KOUIDRI
Jacques MARTINEAU
Isabel SEQUALINO
Jean-Claude DANELLI
Jean-Pierre TOCQUEVILLE

Suppléants :

Sébastien CEAUX
Vincent PARDO
Jean-Pierre BONNIN
Marjorie FIGERE
Michèle ALBORGHETTI
Marie-Françoise CHANARD
Marie Madeleine BRETTE
Jean-Pierre PELLETIER
Christelle MARTIN
Valérie NIQUET
Françoise MUCEL
Marie-Françoise DAVID
Gérard MOISE
Françoise TARON
Janine VIGNALOU
Christian WANECQUE
Philippe DEHOSSE
Christian SCAGLIARINO
Jean-Claude GUILLIN

Nicole CROSNIER

Pierre LESTRADE

Sauf erreur de ma part, il s'agit d'une liste dans laquelle l'État procède à un tirage au sort pour la participation à cette commission.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

**VIII. CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL :
DESIGNATION DES MEMBRES**

M. le PRÉSIDENT.- Là aussi, des élus sont proposés comme titulaires et suppléants.

Titulaires : Françoise NICOLAS, Christine COTTE, Christina PEDRI, Nicole LAMOTH, Marie DELAROCHE, Marie-Hélène EUVRARD, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Sabine PELLON, Annie FONTGARNAND.

Suppléants : Christian FERRIER, Romain COLAS, Faten BENAHMED, Nicolas DUPONT-AIGNAN, Pascal ODOT, Sandrine LAMIRE-BURTIN, Sylvie DONCARLI, Constant LEKIBY, Michaël DAMIATI.

Des interventions ? (*Réponse négative*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

M. le PRÉSIDENT.- Dans la même délibération, je précise que nous proposons comme représentant des professions et activités intéressées par le tourisme, le directeur de l'Ile de loisirs de Draveil, le directeur de la Propriété Caillebotte et le représentant de l'Office national des forêts, représentant les trois sites les plus emblématiques et touristiques du territoire, pour travailler avec nous sur ces questions.

Je ne pense pas que cela change le vote.

IX. INSTALLATION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE L'USINE DE TRAITEMENT DE VARENNES-JARCY

M. le PRÉSIDENT.- C'est une délibération sur laquelle j'ai reçu un amendement, sauf erreur de ma part, du groupe RGE. Voulez-vous le présenter ?

M. SELLAMI.- Oui, nous sommes amenés, dans les délibérations suivantes, à nous prononcer sur la désignation de représentants du Val d'Yerres Val de Seine à des commissions, des instances consultatives ou délibératives. En tant que groupe minoritaire, nous souhaitons que ce soit l'occasion de prouver le nouveau départ dont vous avez parlé dimanche lors de votre réélection. Nous souhaitons que tous les représentants du Val d'Yerres Val de Seine soient dotés d'une lettre de mission, dont le contenu sera présenté au Conseil communautaire, fixant quelques grandes orientations politiques, des

règles de fonctionnement et points de vigilance.

Pour jouer pleinement leur rôle, les représentants doivent transmettre le rapport d'activité annuel de l'instance à laquelle ils participent en notre nom, ainsi que leurs commentaires individuels.

Nous avons rédigé un projet d'amendement sur certaines désignations. Je peux vous en faire lecture.

M. le PRÉSIDENT.- Pour l'Assemblée, oui.

M. SELLAMI.- Si ces amendements sont adoptés, nous sommes prêts à voter pour ces désignations. En cas contraire, nous nous abstiendrons.

Nous proposons deux articles :

Article 3 : « Le Conseil Communautaire décide que ses représentants devront, pour représenter la Communauté d'Agglomération, disposer d'une feuille de route précise, communiquée dans un délai maximum de deux mois ».

Article 4 : « Le Conseil Communautaire demande que le rapport d'activité de la commission de suivi de l'usine de traitement de Varennes-Jarcy soit communiqué tous les ans aux membres du Conseil Communautaire, accompagné du commentaire de son représentant ».

M. le PRÉSIDENT.- Peut-on préciser que l'amendement est similaire sur d'autres délibérations ?

M. SELLAMI.- Oui.

M. le PRÉSIDENT.- Malheureusement, je ne propose pas de retenir ces amendements, parce que je l'assume aussi. D'abord, ce que vous demandez consisterait en un mandat impératif des représentants de l'Agglomération dans les organismes désignés, ce qui ne me semble pas conforme à l'esprit de la démocratie représentative.

Il y a un autre élément sur lequel je suis, en revanche, prêt à travailler, mais pas par voie d'amendement, afin que nous puissions avoir des temps de débat et que les personnes qui nous représentent dans l'Agglomération puissent indiquer de quelle manière elles se sont positionnées par rapport à la stratégie de l'Agglomération, et les sujets qu'elles ont eus à débattre.

Je le fais d'autant plus volontiers que je crois l'avoir dit dimanche dernier, nous avons de vrais sujets sur les gros syndicats que sont le SyAGE, le SIREDOM, le SIVOM et d'autres sur lesquels nous sommes représentés. C'est un exercice un peu nouveau, qui n'a peut-être pas vocation à avoir lieu ici, en Assemblée, mais peut-être en commission.

J'ai indiqué, de ce que je souhaite des commissions – de ce que nous souhaitons, car ce n'est pas le Président seulement –, qui sont un lieu de débat : dans ce cadre, les membres qui représentent l'Agglomération pourraient utilement, en commission, indiquer aux élus les plus intéressés comment ils se positionnent sur les sujets sur lesquels ils délibèrent.

Ce n'est pas un « non » total ni définitif.

M. SELLAMI.- Une réaction rapide. Je précise, pour les collègues, les autres délibérations sur lesquelles nous souhaitons que soit mis en place cet amendement. C'étaient sur les désignations à venir n°11, sur l'assemblée spéciale de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France et sur la

commission consultative paritaire du SIPPEREC, dont nous allons parler dans quelques instants.

J'ai parfaitement compris la réponse sur le mandat impératif et l'impossibilité d'acter cela sous forme d'amendement. Il me semble néanmoins que les représentants nommés à ces assemblées ne se voient pas donner d'orientations particulières, ni de mission. Je ne sais même pas s'ils savent, une fois nommés, comment ils doivent intervenir, représenter l'Agglomération. Effectivement, mais vous l'avez dit, comment rendre compte de ce qu'ils entendent, les enjeux dont ils entendent parler ? Cela demande un travail et un suivi, comme vous le dites, en commission, mais qui soit utile.

M. le PRÉSIDENT.- Vous n'avez pas totalement raison, mais vous n'avez pas totalement tort. Nous devons progresser dans la capacité des représentants de l'Agglomération à défendre des stratégies partagées. Je pense que tous les membres du Conseil Communautaire sous le précédent mandat et les maires à la tribune se rendent compte... car les représentants étaient désignés par les villes plus que l'Agglomération, il y avait des stratégies communales plus qu'intercommunales. Je ne dis pas que c'est dissonant, mais c'est parfois parallèle. C'est un des vrais enjeux de ce mandat. Je demande, nous demandons, les maires, à être jugés sur pièce sur notre capacité à faire évoluer les choses. Il faudra nous rappeler à l'ordre de temps en temps. C'est votre rôle.

Je mets l'amendement aux voix et propose de le rejeter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement proposé par le Groupe Rassemblement de Gauche et Ecologiste, qui est rejeté avec 4 voix pour : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

M. le PRÉSIDENT.- Sur la délibération proprement dite, nous devons désigner des membres. Nous proposons Romain COLAS et Sylvie CARILLON comme suppléante.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

X. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE AU SEIN DU COMITE DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE SUEZ ENVIRONNEMENT ET DU CENSEUR EAU DU SUD PARISIEN

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons là aussi plusieurs désignations. Il y a le comité de surveillance, puis le censeur.

Pour le comité de surveillance, nous proposons les candidatures de Christine COTTE, Jérôme MEUNIER, Annie FONTGARNAND, Emmanuel GAUVRY, Pascal ODOT, Muriel MOISSON, Joël GRUERE, Jean-Claude LE ROUX.

Pour le poste de censeur, nous proposons la candidature de Christophe CARRÈRE, qui nous a fait part de son souhait d'être censeur.

J'ai compris que vous souhaitiez être plus actif sur ce mandat. Je partage l'idée.

M. CARRÈRE.- Je peux dire un mot, si vous me tentez.

J'ai été censeur de l'eau dans le mandat précédent. Cela n'a plutôt pas fonctionné. Je ne peux pas le faire fonctionner seul. Une feuille de route m'irait pour porter la voix de l'Agglomération et la mienne. Mais il faut surtout un appui fort de l'administration et un soutien dans la démarche. Je ne peux pas le faire seul. Je peux me mettre à disposition.

M. le PRÉSIDENT.- Puisque vous intervenez, nous aurons un sujet, pour tous ceux qui sont désignés au fur et à mesure : quand vous recevez des invitations des organismes extérieurs, l'Agglomération n'est pas toujours informée. Il faut qu'il y ait un réflexe auprès de mon cabinet, que vous alertiez pour que nous puissions, dans la mesure de nos moyens, produire des notes ou prises de position sur les sujets sur lesquels vous nous représentez. Je partage l'intervention.

Il y a deux articles pour désigner les représentants.

D'autres candidatures ? (*Réponse négative*)

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est approuvée à l'unanimité.

XI. ASSEMBLEE SPECIALE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

M. le PRÉSIDENT.- Il y a un amendement. Pouvons-nous considérer qu'il a été présenté ? Pas de difficulté ? (*Réponse négative*)

Je mets aux voix l'amendement, que je vous invite à rejeter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement proposé par le Groupe Rassemblement de Gauche et Ecologiste, qui est rejeté avec 4 voix pour : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons maintenant désigner un représentant. Je propose Bruno GALLIER, vice-président en charge du développement économique et qui, à ce titre, a vocation à siéger à l'EPFIF.

M. SELLAMI.- Une question de détail : est-il possible de citer les projets de l'Etablissement public foncier d'Île-de-France, en cours sur l'Agglomération ?

M. le PRÉSIDENT.- De mémoire, principalement sur le Val d'Yerres et sur Yerres. Nous avons une convention portant sur les enjeux de développement économique. Nous avons l'intention d'activer ce sujet dans les prochaines années, compte tenu de l'enjeu que j'évoquais dimanche dernier. Sur la RN6, notamment.

Merci. Je n'ai pas demandé de vous prononcer sur la candidature de Bruno GALLIER ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XII. DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT D'ORLY

M. le PRÉSIDENT.- J'ai reçu quatre candidatures pour quatre postes. Deux de titulaire et deux de suppléant.

J'ai reçu les candidatures de Sylvie CARILLON et Romain COLAS, en tant que titulaires, compte tenu de leur délégation. Et celles de suppléants de Christine COTTE et Annie FONTGARNAND.

Sur ce sujet comme sur d'autres, il n'y a plus forcément la répartition entre les deux anciennes Agglomérations. Nous nous sommes attachés à tenir compte des compétences et centres d'intérêt des uns et des autres.

M. CARRÈRE.- Cela fait partie des structures qui impactent énormément le territoire et nous n'avons aucun retour. Il est intéressant d'avoir un retour et de savoir quel message nous allons y porter. C'est aussi un sujet d'une grande sensibilité pour la population. D'autant plus que nous n'avons pas vu un avion pendant plusieurs semaines. Le retour est progressif.

Il y a beaucoup de questions. Je suis un peu interpellé sur le sujet par bon nombre de riverains. Je ne sais pas si c'est pareil dans d'autres communes, mais il serait intéressant d'avoir des éléments plus précis sur le sujet.

M. le PRÉSIDENT.- Je partage. Il faut y parvenir.

M. TRON.- Je ne voudrais pas que M. CARRÈRE pense que je veux dire quelque chose de différent. Je ne l'ai pas fait lors du précédent mandat et je ne le ferai pas dans celui-là.

Ce sujet mérite terriblement d'être regardé de près. Ce n'est pas du tout ce que vous avez dit, Monsieur CARRÈRE, qui me conduit à cette remarque.

Première observation, c'est très bien d'avoir cette approche communautaire et non plus ex Communauté d'agglomération. Il faut que, de fait, nous ayons également des interlocuteurs avec le même type d'approche et qui, notamment pour les grandes associations, soient dans une logique consistant à regarder comment aborder le problème de façon globale et comment éviter – sujet antérieur, mais aujourd'hui, je m'exprime en tournant certaines pages – ce que nous avons dans les années précédentes, avec des reports de couloirs et de nuisances entre les uns et les autres.

Si nous sommes dans une logique telle que vous la décrivez, c'est une logique qu'il faut faire partager. Je le dis en particulier, parce que les couloirs du nord et du sud de la Communauté d'agglomération ne sont pas forcément les mêmes. Entre ce qui passe au nord de Yerres et au sud de Draveil, c'est toute la différence au cœur de nos discussions.

Ce n'est pas ce que vous avez dit. Je ne veux pas être désobligeant à votre égard. Faisons attention à ne pas sauter comme des cabris en hurlant « environnement, environnement ! ». Vous avez raison. Ce que vous avez dit coule sous le sens, mais il y a une approche économique concernant Orly. Le pôle économique d'Orly en matière d'emplois, de recettes et donc de capacité à pouvoir financer des investissements est gigantesque.

Ce qui me frappe, puisque j'ai vu comme vous hier soir la même chose à la télévision, c'est le fait qu'il y aura sans doute un adossement à ce qui s'est passé pour remettre en cause une série d'entours

sur l'aéroport d'Orly. Mais il ne faut pas oublier, sans vouloir dire de bêtise, que ce sont 170 000 emplois, dont les deux tiers essonniens.

Confrontés à des analyses de cette nature, on ne voit jamais qu'un aspect du problème. Sur Orly, et il faudra le faire pour nos représentants à la commission, il faudra trouver le moyen d'être équilibré entre les deux ex communautés, même si je suis content de ne plus fonctionner de cette nature, pour avoir une vraie défense en matière environnementale, sans oublier qu'il ne faut pas scier la branche sur laquelle nous sommes assis.

Vu le tsunami social qui s'annonce, la vraie question aujourd'hui, matinée de la dimension environnementale, est la dimension économique et sociale pour nous tous. Cela doit être inclus dans la feuille de route de nos représentants.

M. le PRÉSIDENT.- Parfait. J'ai indiqué les candidatures tout à l'heure.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Réponse négative*)

Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XIII. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SIGEIF

M. le PRÉSIDENT.- J'ai reçu un amendement présenté et défendu. Je le mets aux voix en proposant de le rejeter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement proposé par le Groupe Rassemblement de Gauche et Ecologiste, qui est rejeté avec 4 voix pour : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

M. le PRÉSIDENT.- Pour la désignation, nous proposons la candidature de la vice-présidente, Sylvie CARILLON.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XIV. DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SIPPÉREC VISANT A COORDONNER L'ACTION EN MATIERE D'ENERGIE

M. le PRÉSIDENT.- Il n'y a pas d'amendement. Il y a une désignation à faire. Je propose la même candidature.

M. SELLAMI.- L'amendement que vous venez de lire portait sur celle-ci. Je propose de nous abstenir de refaire le vote. Il n'y a pas suffisamment de suspense.

Mais il y a une question. Vous parliez, lors de votre discours dimanche, de géothermie. Est-ce que cela entre dans le champ de cette commission ? La personne que vous vous apprêtez à désigner sera-t-elle en charge de ce sujet au sein de cette commission ? Merci.

M. le PRÉSIDENT.- C'est le SIPPAREC, qui a une vraie expertise sur la géothermie en Île-de-France. Il a d'ailleurs réalisé des études sur la capacité d'étendre la géothermie en Essonne. Il y a trois acteurs : un sur Épinay-sous-Sénart, une SEM, à Vigneux, sous la forme d'une régie et d'une délégation de service public, et un bailleur social sur Draveil, Vigneux et Montgeron, sur les quartiers des Bergeries et de l'Oly.

Si nous réfléchissons à la problématique de la géothermie, il faut sans doute s'appuyer sur des études portées par le SIPPAREC et d'autres. S'agissant de l'opérateur, c'est une discussion à venir entre les membres et les maires. Ce n'est pas forcément le SIPPAREC, pour répondre à votre question. Cela peut l'être, mais pas forcément.

Nous votons. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XV. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DES INSTANCES D'ESSONNE DEVELOPPEMENT

M. le PRÉSIDENT.- Je propose, sans surprise, la candidature de Bruno GALLIER, en charge du développement économique, s'agissant d'une agence locale du développement économique.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XVI. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE

M. le PRÉSIDENT.- C'est également la candidature de Bruno GALLIER.

Y a-t-il d'autres candidatures sur la SPL ? (*Réponse négative*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XVII. ASSOCIATION MISSION LOCALE VYVS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons des candidatures. Concrètement, nous appliquons les statuts de la mission locale, qui veulent qu'il y ait un représentant par commune du Val d'Yerres et deux par commune du Val de Seine. C'est lié au poids des communes. Il y a 12 candidatures pour 12 postes. Cela tombe bien.

Les candidatures sont celles de : Muriel MOISSON, Romain COLAS, Monique BAILLOT, Faten

BENAHMED, Gaëlle BOUGEROL, Marie DELAROCHE, Aly SALL, Sandrine LAMIRÉ, Laurent ROUSSET, Richard PRIVAT, Constant LEKIBY et Annie FONTGARNAND.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. SELLAMI.- Pas une candidature, mais une question. Sur 12 membres, nous aurions pu imaginer numériquement qu'il y ait un représentant du groupe d'opposition. Nous venons tous les quatre de communes, dont certains de l'ex-Val de Seine. Nous pouvons tout à fait être le deuxième représentant de la commune.

M. le PRÉSIDENT.- Je vais faire une proposition alternative. Il est possible que ce soit une présidence... il y a un président, un vice-président. Il serait possible de faire évoluer les statuts pour permettre la présence d'un ou deux membres de l'opposition, en plus des représentants des communes. Il semble important qu'il y ait des représentants des communes. Nous n'allons pas modifier les statuts aujourd'hui, mais il pourrait y avoir, sur la mission locale, des représentants de l'opposition dans le cadre d'un changement de statut adopté par le conseil d'administration. Nous sommes maîtres à 100 %, il me semble. Nous sommes majoritaires, très largement. Nous pourrions le porter.

Il y a la Région et le Département. Il ne faudrait pas qu'ils considèrent qu'il y a une surreprésentation du bloc communautaire. Je compte sur votre vigilance et vous pouvez compter sur la mienne pour essayer de travailler sur ce sujet.

M. SELLAMI.- D'accord. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Nous nous donnons jusqu'à la fin de l'année pour revenir dessus.

D'autres interventions ? Candidatures ? (*Réponse négative*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XVIII. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE VAL D'YERRES PREVENTION

M. le PRÉSIDENT.- Nous proposons deux candidatures d'élus en charge des questions de prévention spécialisée et de cohésion sociale, à savoir Christine GARNIER et Thomas CHAZAL.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XIX. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN GIP FSL 91

M. le PRÉSIDENT.- Il faut désigner un représentant, c'est Christine GARNIER qui est proposée. D'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XX. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.A ATHEGIENNE

M. le PRÉSIDENT.- Compte tenu de la présence de ce patrimoine sur Vigneux, l'instance existe toujours, mais il faut intégrer le groupe Action Logement.

Je vous propose de délibérer, mais il est possible que nous ayons à délibérer de nouveau. Il y a eu un changement. Je me demande s'il n'a pas été absorbé.

Il vaut mieux désigner, même dans un organisme qui n'existerait plus. Il faudra certainement revenir sur la désignation lors du prochain Conseil Communautaire.

Aujourd'hui, nous proposons la candidature de Fouad SARI.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Il n'y en a pas.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

M. le PRÉSIDENT.- L'Administration vérifie, mais je me souviens que cela a été fait au forceps.

XXI. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES DU TERRITOIRE

M. le PRÉSIDENT.- Il faut désigner un représentant pour les conseils d'administration des collèges et lycées du territoire.

Nous avons autant de candidatures que de postes à pourvoir. Je vais en donner lecture, mais vous l'avez sous les yeux. *(Réponse positive)*

Vous m'épargnez la lecture.

Pour le collège Pasteur, je précise que ce n'est pas Marie-Hélène EUVRARD, mais Sandrine LAMIRÉ.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XXII. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE DE COPROPRIETE DE LA BIBLIOTHEQUE DE CROSNE

M. le PRÉSIDENT.- Nous proposons la candidature d'Annie FONTGARNAND. Nous sommes en copropriété.

Pas d'autres candidatures ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XXIII. DESIGNATION REFERENTS APPEL DES 100 ET DEVELOPPEMENT DURABLE

M. le PRÉSIDENT.- Nous proposons les candidatures de Thomas CHAZAL pour la cohésion sociale et Romain COLAS pour le développement durable.

M. SELLAMI.- J'ai eu beau chercher, je n'ai pas compris de quoi il s'agissait, avec « l'Appel des 100 ».

M. le PRÉSIDENT.- C'est sur l'égalité femmes/hommes. Cela s'éteint. Dans le cadre des contrats de territoire adoptés en 2012, les subventions accordées par le Conseil Communautaire étaient subordonnées à ces deux instances, avec des représentants. Le dispositif des contrats de territoire s'éteint, puisqu'il y a maintenant un dispositif de contrat de partenariat, sans la même représentation. Nous sommes toujours dans un contrat de partenariat avec le Département. Nous devons adopter les deux représentations.

M. SELLAMI.- De l'Appel des 100 et du fonds ?

M. le PRÉSIDENT.- Exactement.

D'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XXIV. DESIGNATION D'UN DELEGUE LOCAL AUPRES DU CNAS

M. le PRÉSIDENT.- Nous retenons la candidature de Christophe CARRÈRE. Les communes sont dans chaque instance.

Je ne crois pas qu'il y ait d'autres candidatures ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est approuvée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Vous votez pour vous, mais pas pour les autres. J'ai repéré cela.

Je passe la parole à Romain COLAS pour la présentation du compte de gestion 2019 et du compte

administratif.

XXV. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2019

XXVI. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

XXVII. AFFECTATION DES RESULTATS 2019

M. COLAS.- L'ensemble de ces délibérations sont liées. Le compte de gestion est établi par le trésorier, le compte administratif par l'ordonnateur. Le président et son administration retracent l'ensemble des dépenses et recettes constatées au cours d'un exercice budgétaire.

L'objectif étant – je vous rassure, il est atteint – que ces deux comptes concordent. Ils font apparaître un résultat d'exercice 2019 excédentaire en fonctionnement pour un montant de 5 040 495 €, et un résultat excédentaire pour 2019 également en investissement de 1,743 M€. J'épargne les virgules.

Il convient de contracter ces résultats d'exercice 2019 avec les résultats de clôture de l'exercice 2018. Nous avons donc un résultat de clôture 2019 qui s'établit à 5 040 495 € en fonctionnement et à 2 666 251 € en investissement.

Après contraction avec les restes à réaliser, le compte de gestion fait apparaître un solde pour la section d'investissement positif de 140 000 €.

Je peux vous dire, sur l'exécution budgétaire 2019, qu'en fonctionnement, elle fait état de la poursuite d'une gestion rigoureuse des crédits de fonctionnement et d'un suivi et d'une maîtrise de la dépense par les services. Un certain nombre de graphiques vous présentent les résultats de cette gestion.

Plus de bonnes que de mauvaises surprises sur la section de fonctionnement, et c'est heureux. C'est une heureuse surprise sur... ce n'est pas vraiment une surprise, puisque c'est le produit des efforts de gestion, avec 300 000 € d'économies sur crédits ouverts sur les chapitres de dépenses concernant les dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général sont légèrement inférieures à ce qui avait été anticipé dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif et au budget supplémentaire, pour environ 130 000 €.

Les charges de personnel, qui représentent un poste conséquent, sont maîtrisées, en évoluant à la baisse, elles sont restées stables malgré le GVT, puisqu'elles évoluent négativement, hors transfert de charges, de moins 0,3 %.

Les charges de gestion courante, au chapitre 65, sont des subventions versées dans le cadre des DSP et de nos contributions aux différents syndicats type SIREDOM et SIVOM. Elles sont globalement conformes, dans l'exécution, aux prévisions budgétaires.

Vous constaterez que l'année 2019 a été marquée par la poursuite d'une baisse du service de la dette, des intérêts. C'est tout simplement lié à sa maturité.

Par rapport aux prospectives réalisées il y a quelques années, un audit du cabinet Challenges Publics réalisé en 2018 avait vocation à tracer nos perspectives budgétaires et financières. Sur les recettes réelles de fonctionnement, nous sommes au-dessus des prévisions. C'est aussi heureux.

Tout ceci – la maîtrise des dépenses et des recettes de fonctionnement légèrement supérieures à ce

qui est attendu – nous permet de dégager une épargne brute de 6 712 859 € très précisément. Une fois l’annuité d’emprunt remboursée, l’épargne nette s’élève à 2,4 M€.

J’attire votre attention sur le fait que près de 8 M€ d’épargne nette, sur les dernières années, ont été dégagés, permettant ainsi de financer l’investissement en limitant le recours à l’emprunt. Dans le dossier, vous avez un graphique d’évolution de l’épargne nette.

Pour ce qui concerne la section d’investissement, nous avons des chantiers qui glissent et des opérations dont l’exécution est lissée. L’exécution est inférieure aux prévisions budgétaires, avec des dépenses qui se sont élevées à 13 820 730 €, et des recettes à plus de 16 M€, ce qui explique le résultat de l’exercice évoqué tout à l’heure. Je n’entre pas dans le détail.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que tout cela est lié au lissage des travaux d’investissement et aux résultats obtenus, notamment au fait que de l’épargne nette a pu être dégagée au fil des dernières années. Il y a une dette qui, sur le mandat précédent, de l’intercommunalité, cumule les deux dettes préexistantes. Elle était bien supérieure – et cela a fait l’objet de débats entre nous – sur l’ex Val d’Yerres par rapport à l’ex Val de Seine, mais le cumul des dettes des deux anciennes Agglomérations fusionnées est inférieur de 8 M€ au sortir du mandat achevé il y a quelques semaines à ce qu’il était à son entrée. Étant entendu que le protocole établi entre les communes et l’Agglomération, validé par un vote du Conseil Communautaire, prévoyait que la dette devait être inférieure, sur la durée de mise en œuvre du protocole, à 57 M€. Elle s’établit au 31 décembre 2019 à 54,4 M€. L’objectif est atteint et permet de constater fin 2019 un ratio de désendettement à 8,1 ans, sensiblement inférieur à toutes les cotes d’alerte et à la trajectoire décrite par l’audit de Challenges Publics en 2018.

En conclusion, nous savons que nous sommes dans une structure budgétaire et financière, dans notre Agglomération, qui demeure tendue. Nous ne faisons pas partie, loin s’en faut, des agglomérations riches. Nous avons des besoins de financement, un PPI à honorer et à revisiter, au regard des capacités et des effets budgétaires de la crise que nous traversons et de celle qui vient.

Il convient d’être particulièrement vigilant, dans ce mandat comme dans le précédent, sur la tenue des dépenses, et nous aurons à revisiter, avec les vice-présidents et l’Assemblée, mais il reviendra au président de l’Assemblée d’en prendre la décision, l’ensemble de la trajectoire pour les prochaines années.

Un mot pour conclure, pour vous dire ce que nous nous apprêtons à constater à la fin de l’exercice 2020. Nous commençons à anticiper les effets de la crise sanitaire et de la crise économique et sociale liée et dans laquelle, malheureusement, nous entrons.

Nous aurons assez peu d’effets – en dehors de quelques dépenses d’achats de masques, vous le constaterez dans le budget supplémentaire – sur les dépenses de la collectivité sur l’exercice 2020 : quelques économies par-ci par-là de fluides, une provision qui vous est proposée dans le cadre du budget supplémentaire pour les indemnités de perte d’exploitation que nous aurons à verser à nos délégataires dans le cadre d’un dialogue qui va s’engager, que les ordonnances prises dans le cadre de l’état d’urgence nous demandent d’engager.

Mais les effets seront assez limités sans doute sur la partie dépenses sur 2020, et assez limités aussi sur les recettes. En dehors d’une perte d’exploitation inscrite au budget supplémentaire, une perte de recettes liées aux participations des usagers, évaluée à 225 000 €, le gros des effets de la crise, nous devrions le ressentir en 2021 et dans les exercices ultérieurs, selon la durée et l’ampleur de la crise, notamment sur la fiscalité économique.

Nous sommes, s'agissant de la fiscalité économique, dans l'attente de dispositifs dans la loi de finances 2021, que le Gouvernement pourrait mettre en place, c'est souhaitable, puisqu'il annonce des compensations sur les pertes de recettes fiscales à destination des communes. Il n'y a pour l'instant pas d'annonce, s'agissant des intercommunalités, mais nous serons vigilants et en demande sur les mécanismes de compensation sur les pertes de recettes fiscales, qui se feront plus sentir en 2021 qu'en 2020.

Pour conclure, ces résultats étant constatés, il convient de les affecter. Il n'y a pas de besoin de virement à la section d'investissement, qui fait apparaître un solde excédentaire. Je propose d'affecter le résultat de 5 040 495 € en section d'investissement, excédent de fonctionnement capitalisé pour financer des opérations d'investissement que nous ne manquons pas de voir dans le cadre du budget supplémentaire.

M. le PRÉSIDENT.- Le rapporteur a rapporté trois délibérations, 25, 26 et 27.

Y a-t-il des interventions ?

Mme CIEPLINSKI.- Le compte administratif 2019 est le reflet de la réalisation de la politique menée par l'Agglomération constatée sur une seule année, une photo.

Il est affiché une volonté de rigueur, a dit M. COLAS, une volonté de contenir les dépenses de fonctionnement, et à première lecture, une apparente réussite à court terme.

Néanmoins, j'ai des questions de compréhension en tant que nouvelle élue, puisque les dépenses réelles de fonctionnement sont donc à 86,3 M€, alors qu'il était prévu 83,3 M€ dans le rapport d'orientations budgétaires. C'était également le réalisé 2018. Il y a près de 3 M€ d'écart. J'imagine que c'est dû à des changements de périmètre, peut-être à des transferts de compétences. Je ne sais pas, mais j'aimerais que vous puissiez en dire plus sur ces écarts.

Nous notons que les recettes de fonctionnement ont augmenté en 2019 et que l'excédent qui constitue une épargne nette de 2,4 M€ en 2019 permet une part d'autofinancement dans la politique d'investissement menée par l'Agglomération.

Ce n'est pas évident pour de nouveaux élus de se prononcer sans avoir à disposition le programme pluriannuel d'investissement. Je profite de mon intervention pour le demander officiellement.

Néanmoins, c'est bien là-dessus, sur cette politique d'investissement depuis plusieurs années et l'équilibre avec le budget de fonctionnement que nous avons un certain nombre de préoccupations.

Aujourd'hui, nous constatons que chaque commune de l'Agglomération s'est dotée ou se dote de très grands équipements financés par l'Agglomération, ce qui conduit à un patrimoine important. J'ai noté à l'actif du bilan 182 M€ de construction et une dette relativement importante, puisqu'il a bien fallu financer ces grands travaux. Parfois, ces équipements sont peu durables, et ont rapidement besoin de forte réhabilitation, et de manière inévitable, forcément, ils génèrent ou vont générer un besoin important en budget de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments, le chauffage, l'électricité.

Une politique de grands travaux et de nouveaux grands équipements peut-être parfois un peu trop imposants ne semble pas cohérente sur le moyen terme avec la volonté affichée de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Nous craignons que chaque commune se trouve avec des équipements pharaoniques peu adaptés aux

besoins des habitants, sans les moyens humains et financiers ensuite de les faire fonctionner en proposant des services publics de qualité. À quoi sert de bénéficier d'immenses salles de spectacles dans chaque commune, si nous n'avons pas le personnel pour rendre accessible au plus grand nombre une offre culturelle de qualité ? À quoi sert de construire autant de grands équipements qui peuvent rester des coquilles vides et coûter cher en entretien, à tel point qu'ils sont fermés la plupart du temps ?

S'est-on réellement préoccupé des besoins actuels et futurs des habitants ? Quelle est l'accessibilité des habitants à ces équipements, en termes d'accessibilité physique, de transports en commun, de mobilité active, d'accessibilité financière via une politique tarifaire ?

Ce qui nous importe, c'est de rester mesuré dans la taille et le nombre des équipements, afin de pouvoir faire vivre et rayonner sur le territoire des services publics de qualité accessibles à toutes et tous, ce qui passe également par des moyens humains et financiers, et donc, une politique tarifaire adaptée.

Par ailleurs, la répartition des investissements 2019 par typologie de compétences, présentée page 73, conduit à se questionner sur les choix effectués, qui paraissent peu cohérents avec le projet de territoire et ne pas suffisamment préparer l'avenir. Quels investissements aujourd'hui pour l'isolation thermique des équipements et leur transition énergétique, pour développer les mobilités actives et déplacements durables, pour la préservation de la nature, pour la réduction des inégalités sociales entre quartiers ?

En conclusion, la politique que ce compte administratif traduit ne paraît ni suffisamment cohérente financièrement, ni suffisamment adaptée aux besoins des habitants du territoire. Elle ne permet pas de répondre aux urgences écologiques et sociales actuelles et ne prépare pas assez l'avenir. M. COLAS parlait de revisiter le fameux PPI. Nous sommes favorables à revisiter ce programme.

Dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons que voter contre le compte administratif 2019, tout comme nos prédécesseurs avaient voté contre le budget 2019.

Merci de votre attention.

M. TRON.- Monsieur le Président, c'est un exercice pour moi assez compliqué, non pas parce que je... enfin, je crois que je perçois à peu près à la lecture des chiffres, mais je voudrais que nous profitons de l'occasion, en particulier avec l'arrivée de nouveaux élus qui, je m'en félicite et je les félicite, regardent les choses avec soin, pour essayer de partir sur une base nouvelle. Puis, si les choses se passent comme j'y aspire, ce sera plus facile.

Les élus de Draveil ne prendront pas part au vote de cette délibération et des délibérations financière. C'est pour moi la façon, pour reprendre l'expression de mon prédécesseur, la plus cohérente de me positionner. J'avais, sur 2019, avec la Communauté d'Agglomération, en matière financière notamment, des désaccords. Plutôt que faire un étalage de désaccords, je vais essayer d'être positif, en présentant les choses de façon prospective.

Qu'est-ce que je souhaite ? Je donne les réponses sur 2019. En premier lieu, je souhaite que nous soyons conscients de la situation réelle de la Communauté d'Agglomération sur le plan financier.

Si vous devez aller dans un seul document, parmi tous les papiers que vous avez reçus, c'est la page 6 du document budgétaire. Vous trouverez les informations statistiques fiscales et financières. Nous avons des dépenses au-dessus de la moyenne et des recettes en dessous, avec des impôts pourtant non négligeables. Regardez bien et vous aurez compris pourquoi notre situation doit être regardée avec soin.

Le président a précisé que la Communauté d'Agglomération était une des plus pauvres en France et en Île-de-France. C'est le cadre général. Il faut en tenir compte.

Deuxième observation, assez formelle, je souhaite que nous voyions combien les documents budgétaires, au gré des présentations, DOB, budget, mais également budget supplémentaire ou décisions modificatives, permettent assez peu de percevoir la réalité financière dans laquelle nous sommes.

Ce qui me frappe, c'est qu'entre les prévisions et le réalisé, entre le BP et le CA, il y a des écarts tout à fait fondamentaux, montrant que des choses sont faites et n'auraient pas dû l'être, et vice versa.

Les choses qui sont faites et qui n'auraient pas dû l'être, c'est plutôt en manière de PPI, et les choses pas faites et qui auraient dû l'être, c'est en matière de refinancement de la dette, où il y a un certain équilibre budgétaire. Vous trouvez, en crédits ouverts, 7,866 M€, et vous le trouverez également en recette d'investissement.

Pourquoi je dis cela ? Ce qui nous a nui dans les dernières années, c'est le fait que nous ne soyons pas dans une logique. C'est le seul point sur lequel je vais peut-être contredire mon ami Romain. Je ne me retrouve pas dans une partie des chiffres énoncés et dans certaines lancées, en particulier sur l'analyse de la dette.

Nous avons, en matière de PPI, tout à reconstruire. Non pas forcément dans les projets, je peux comprendre la remarque pour considérer que certains sont justifiés et d'autres non, mais parce que nous n'avons pas tenu avec rigueur les prévisions budgétaires. Je ne veux pas prendre d'exemples pour ne désobliger personne, *a fortiori* des absents, mais j'ai eu l'occasion, avec le maire d'Épinay, de batailler ferme pour faire comprendre que certaines choses ne peuvent pas se faire. Nous ne pouvons pas avoir un projet comme la MAC, à Épinay, qui a donné lieu, Mesdames et Messieurs les nouveaux élus, à 29 avenants différents sur un seul projet ! Il a coûté 11,5 M€ à 12 M€ pour la Communauté d'Agglomération. Je veux bien me mettre dans la droite ligne de ce que vous avez dit. Le nouveau maire d'Épinay, Damien ALLOUCH, comme le vice-président en charge des finances, savent que je n'étais pas contre le projet d'Épinay, mais contre une logique qui conduisait à ne pas tenir ce que nous devons faire.

Avec 29 avenants sur un projet, on ne tient plus rien.

Puis je cite la ville de Draveil. Nous avons des projets non cadrés. Nous avons la réfection du conservatoire, inscrite en 2014, quand je présidais la Communauté d'agglomération du Val de Seine, à hauteur de 6 M€. Nous sommes en 2020, avec des travaux non réalisés et un dépassement du budget de l'ordre de 65 %. Nous avons commencé sur une base de 4,7 M€. Le projet proposé était sur la base de 7 M€.

C'est moi, maire de Draveil, qui ai refusé que les travaux s'engagent, parce que je ne voulais pas que la Communauté soit préjudiciée.

Mon propos n'est pas là pour dire qu'il y a des attitudes modèles auxquelles je m'apparenterais, mais pour que nous soyons dans une osmose, il faut que tout soit précis et encadré.

C'est pourquoi, concrètement, je me permets de finir en disant : soyons surtout lucides et cohérents – c'est exactement le mot que vous avez employé – en matière d'investissement. Ne partons pas de l'idée que nous sommes dans une logique à nous faire plaisir, à faire des travaux ici ou là, alors même que ce n'est pas engagé. Un des grands différends que j'ai eu avec la Communauté d'Agglomération,

au-delà de l'appréciation du volume de la dette, je n'en dis pas plus, a été la façon dont nous travaillions en matière d'investissement. Nous avons eu des PPI revisités tous les trois mois ; un PPI qui, en 2019, l'année du compte administratif, prévoyait zéro investissement sur les six villes du Val d'Yerres pour 2021 et 2022. Nous marchions sur la tête.

Vous verrez dans le budget supplémentaire qu'il y a des dépenses engagées sur des équipements, comme à Yerres. C'est logique. Je vais, au passage, peut-être voter les fonds de concours de 300 k€, qui sont, pour des raisons diverses et variées, dus à la Ville de Draveil depuis à peu près deux ans, ils sont aujourd'hui ajustés. Je dis cela pour que nous ayons sur le PPI exactement ce que vous avez dit : un document présenté dans le cadre du budget primitif, étudié en amont, avec le soin d'avoir une direction des travaux et une direction des finances qui tiennent les budgets initiaux sans dérapage.

Si nous ne faisons pas cela, nous sommes dans l'incapacité de travailler sérieusement.

Dernière observation, nous sommes là dans un compte administratif, avec une part de fonctionnement et d'investissement. Tout le monde sait que les communautés d'agglomération sont tenues par des dépenses. Au Conseil départemental, nous avons des budgets différents, puisque le budget par le Département est le budget social.

J'attire l'attention sur le fait que le bouleversement économique et social qui s'annonce aura des conséquences lourdes pour le territoire. Tout ce que nous avons calculé et prévu va se retrouver bouleversé, vraisemblablement, par le choc qui attend.

Regardez dans le tableau d'équilibre sur le compte administratif, sur 73 en recette, les impôts et taxes ont augmenté de plus de 1,1 M€. Nous devons nous poser à nouveau ces questions. En matière d'attributions de compensations, toutes passent dans le « rouge », à l'exception d'une seule. Nous pouvons partir de l'idée que c'est explicable par le jeu d'écriture que nous avons à supporter sur le SyAGE, mais il faut en mesurer les conséquences.

Puis il y aura des dépenses qui vont s'impacter sur nous, le fait que dorénavant, ce seront les taux communautaires qui prendront, à partir de 2021, les augmentations éventuelles du SyAGE, qui devra être compensé dans ses dépenses. Soit cela sera par l'augmentation du foncier communautaire, ou ce sera répercuté de fait par l'attribution de compensation et le foncier communal, puisqu'il n'y a plus de taxe d'habitation.

Au-delà de ces documents, nous avons une obligation de rigueur. Gageons que ce nouveau mandat permettra d'y parvenir.

J'en termine par ce que je disais quand M. CARRÈRE évoquait le pacte de gouvernance, mon souhait est d'être en mesure d'avoir tous les éléments sur la table, une vraie discussion en amont en conférence des maires, puis une vraie discussion en Bureau et une discussion ouverte en commission, avec un échange avec des présidents de commission qui ne sont pas les vice-présidents en charge du dossier, et enfin, un débat qui sera clôturé ici.

Je veux absolument dire que mon propos vise, j'espère que vous le prenez ainsi, à être positif, constructif. Je ne nous déjuge pas. Je ne me déjuge pas. Tout le monde m'a entendu émettre des réserves. Si je votais le compte administratif aujourd'hui, je n'aurais pas de cohérence. Mon souhait est qu'il soit tenu compte, mon cher Romain, des remarques que je fais ici et que je fais avec le maximum de modération, pour bien montrer mon état d'esprit. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

M. COLAS.- Merci, Monsieur le Président. Pour répondre aux questions posées par notre collègue CIEPLINSKI, je ne peux pas répondre à cette heure, mais j'ai pris en charge la délégation des finances il y a quelques jours, peut-être même pas, d'ailleurs, formellement. Je ne crois pas m'être vu notifier un arrêté de délégation. Je pourrais vous laisser vous débrouiller. Mais je ne vais pas le faire. Je ne peux pas donner le détail...

M. le PRÉSIDENT.- J'avais l'intention de le signer demain.

M. COLAS.- ... du *gap* que vous constatez, mais les chiffres sur les recettes réelles de fonctionnement sont ceux du budget primitif et du compte administratif, omettant de fait l'ensemble des délibérations budgétaires de 2019, à savoir un budget supplémentaire et deux décisions modificatives.

L'essentiel est que je réponde dans le détail, mais je demande un peu de temps. Nous constatons *in fine*, effectivement, une réalisation aboutissant à un résultat positif.

Je partage ce qui est dit par Georges TRON et que vous soulevez, sur la difficulté que nous avons avec un budget primitif et un budget supplémentaire et des DM. Cela peut s'expliquer par l'avis et des décisions antérieures, mais à un moment, nous avons une difficulté à avoir la vision de la complétude du budget. C'est exactement le même problème, et Georges TRON sait de quoi je parle, que des lois de finances rectificatives qui comprennent des dispositions fiscales pérennes. À un moment, nous ne savons plus où nous en sommes et nous votons le budget de la Nation, pour les parlementaires, en tranches, ce qui nuit à la vision d'ensemble.

Nous aurons sans doute des progrès à faire. Je ne dis pas qu'il n'y aura plus de BM, BS et DM, mais avec des systèmes de cordes de rappel de l'information au cours de l'année, sur l'état de la situation, j'y suis parfaitement prêt. Cela aidera, si la décision du président est confirmée, le vice-président chargé des finances que je suis, et cela aidera à la bonne lecture de l'ensemble de notre Assemblée.

Cela pose des questions, notamment, de rappel d'information à chaque étape de nos décisions collectives. Et je suis prêt à tenter d'apporter des réponses.

Vous ne voyez pas de dépenses d'investissement, vous l'avez signalé, sur les mobilités actives ou douces, parce que ce sont des investissements que nous n'avons pas fait le choix de réaliser et qui ne relèvent pas de l'intérêt communautaire tel que défini préalablement par les élus siégeant dans cette assemblée. Quand je parle de « revisitation » du PPI, c'est pour prendre en compte la conjoncture, la réalité de nos capacités à exécuter, pour répondre aux préoccupations exprimées par Georges TRON et réinterroger nos politiques. Est-il normal que dans les prochaines années, avec l'ensemble des contraintes évoquées, nous n'ayons pas de lignes de crédit d'investissement sur les mobilités douces ? Je ne le crois pas. Cela impliquera, mais je m'exprime personnellement, un échange.

Vous ne voyez pas les dépenses, parce que les élus qui nous ont précédés n'ont pas fait le choix de faire de ces dépenses des dépenses d'intérêt communautaire.

S'agissant des seules circulations douces, des études, c'est une première, sont lancées par notre Agglomération. Nous sommes financés au titre du contrat de plan État Région, pour doter notre territoire d'un schéma directeur de circulation douce connecté avec les autres réseaux qui peuvent exister et qui se développent autour de nous. Quand nous aurons un diagnostic, des objectifs, il faudra s'interroger sur la façon de les atteindre, ce qui impliquera l'investissement. Sera-t-il réalisé au niveau communal ou communautaire, cela dépendra de la façon dont nous définirons l'intérêt

communautaire, et accessoirement (à mettre entre guillemets), de nos capacités véritables. C'est le travail que nous aurons à conduire dans les prochaines années.

S'agissant des avenants et potentiels dérapages à éviter, je peux souscrire évidemment à cet objectif. J'y travaillerai avec l'ensemble de mes collègues, notamment Olivier CLODONG en charge des travaux, mais avant d'éviter les dérapages, il faut être d'accord sur ce qui ne devra pas déraiper et sur le contenu revisité du programme pluriannuel d'investissement.

M. SELLAMI.- Merci de ces explications. Deux points de détail. Je ne sais pas si le futur vice-président pourra y répondre, ou quelqu'un d'autre. Sur le compte administratif 2019, deux points de détail. Nous n'avons pas pu les poser en commission, puisqu'il n'y en a pas eu.

Sur les emplois d'avenir et les emplois d'insertion, pour lesquels il y a eu quelques engagements, mais à un faible niveau, nous voulions savoir s'il y avait une politique sur le sujet. Il n'y a visiblement, au titre de 2020, aucun crédit prévu pour mettre le pied à l'étrier à certains jeunes de l'Agglomération, pour des emplois au sein de l'Agglomération.

Le deuxième point porte sur les honoraires et frais d'actes et de contentieux – que nous avons compris comme honoraires juridiques, c'est peut-être une erreur de compréhension –, budgétés pour 288 000 €, somme conséquente, très peu utilisés en 2019, ce qui est une bonne nouvelle, mais qui sont de nouveau prévus pour 2020.

La question était : s'il s'agissait d'honoraires juridiques, pourquoi ne les avons-nous pas utilisés, et pourquoi pensons-nous les utiliser en 2020 ?

M. COLAS.- Je peux tenter une réponse. Pour les emplois d'avenir et d'insertion, j'ai besoin de regarder, mais il ne vous a pas échappé qu'il y a trois ans, une des premières décisions du nouveau pouvoir en place a été de supprimer massivement les emplois aidés. Comme dans ma commune, l'Agglomération a pu avoir moins recours à ce genre de dispositif.

M. le PRÉSIDENT.- C'est l'extinction.

M. COLAS.- Pour les honoraires, cela peut concerner – je parle sous le contrôle de l'administration – des procédures, des honoraires versés dans le cadre de procédures contentieuses, mais aussi versés à des architectes, en fait à tous ceux susceptibles de facturer des honoraires à l'Agglomération. Ce sont typiquement ce genre de lignes surévaluées au moment du vote du budget primitif, dans lesquelles nous logeons de l'excédent pour la fin de l'année. Nous sommes astreints, en normes comptables M14, à limiter la ligne exclusivement dédiée à l'excédent prévisionnel.

C'est une pratique, j'imagine, qui a cours dans l'ensemble des communes, de surévaluer certaines lignes, en partant du principe que cela ne sera pas consommé.

Une partie de l'explication réside dans cette mécanique comptable.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Mme CIEPLINSKI.- Sur les emplois d'avenir en extinction, c'est la même ligne que les apprentis. L'insertion, cela existe encore. Pourquoi n'était-ce pas prévu au budget ? Il y en a eu quand même, c'est très bien. Très peu. Pourrions-nous en avoir au budget 2020 ?

M. le PRÉSIDENT.- Sur les apprentis ? Je crois que c'est une demande pour le budget

supplémentaire. Nous renvoyons à cette discussion.

Je peux faire voter le compte de gestion, mais je m'éclipse pour l'adoption du compte de gestion et du compte administratif, ainsi que pour l'affectation du résultat.

(M. DUROVRAY quitte la séance au moment du vote.)

M. CLODONG.- Je suis arrivé en retard, ce qui n'est pas dans mes habitudes, mais j'ai été présent à la cérémonie de l'hôpital du Val d'Yerres pour remercier les soignants qui ont œuvré pendant la crise de la Covid et continuent de travailler. Je trouvais important que quelqu'un de l'Agglomération soit présent. Je les ai remerciés en votre nom.

C'était à la même heure que le Conseil, cela explique mon retard, je m'en excuse auprès de vous.

Je soumetts à votre vote le budget, et dedans le compte de gestion 2019. C'est la délibération 25.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 5 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI, M. DEGEN et 8 élus ne prenant pas part au vote : M. BATTESTI, Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU-FORT, Mme LANDRAU, M. PRIVAT, M. TRON (pouvoir de M. ROUSSET).

M. CLODONG.- Nous procédons au vote sur la délibération 26, le compte Administratif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix contre : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI ; 1 voix s'abstenant : M. DEGEN et 9 élus ne prenant pas part au vote : M. DUROVRAY, M. BATTESTI, Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU-FORT, Mme LANDRAU, M. PRIVAT, M. TRON (pouvoir de M. ROUSSET).

M. CLODONG.- Même question pour le point 27, affectation des résultats 2019.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 5 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI, M. DEGEN et 8 élus ne prenant pas part au vote : M. BATTESTI, Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU-FORT, Mme LANDRAU, M. PRIVAT, M. TRON (pouvoir de M. ROUSSET).

M. CLODONG.- Je vous en remercie.

Vous pouvez demander au Président de regagner sa place.

(M. Durovray revient en séance.)

M. le PRÉSIDENT.- Merci Olivier, à vous tous et à l'Administration, qui permet tout au long de l'année l'élaboration, le suivi, l'exécution de ces différents documents, mais pas seulement, car

derrière, énormément de choses sont faites.

XXVIII. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

M. le PRÉSIDENT.- Romain COLAS présente la délibération.

M. COLAS.- Merci Monsieur le Président. Ce budget supplémentaire a vocation à intégrer en section d'investissement, tel que décidé à l'instant, le résultat de clôture de l'exercice 2019. Il permet d'actualiser le document budgétaire au regard des recettes notifiées et constatées. Il prend en compte, notamment, des recettes fiscales notifiées supérieures aux prévisions. Ceci était anciennement lié à la dynamique de nos bases, notamment celle de contribution foncière pour les entreprises. Il ne faut pas trop nous y habituer.

Ce budget supplémentaire prend en compte l'augmentation de la TEOM liée à l'augmentation des contributions du SIREDOM. Cela a été voté par le Conseil Communautaire intermédiaire, puisque nous avons à la fois des élus du premier tour et des élus dans l'attente du second tour dans la collectivité. Cette augmentation de la TEOM est liée à l'augmentation des contributions appelées par le SIREDOM dans le cadre du règlement de contentieux intégré dans le budget supplémentaire à hauteur de 1 136 644 €.

Nous avons des dotations et compensations modestement supérieures, mais supérieures quand même, de 200 000 € par rapport aux prévisions notifiées.

Les recettes dotations et participations, ce sont les dotations d'État et les compensations fiscales sur les exonérations de taxe d'habitation. Nous avons plus 200 000 € par rapport à l'anticipé, par rapport à ce qui a été notifié.

C'étaient les bonnes nouvelles.

Pour les moins bonnes nouvelles, le budget supplémentaire propose de prendre acte de la baisse de recettes liées aux produits des services, anticipée à hauteur de 225 000 €.

Le budget vous propose également de prendre en compte, en dépenses – je vais directement aux dépenses pour expliquer la recette –, 500 000 € pour des matériels achetés pour le compte de l'Agglomération et de certaines communes dans le cadre de la gestion de la crise, notamment des masques et du gel hydroalcoolique. La dépense est affichée à hauteur de 500 000 €, mais une recette vient quasiment en compensation, de 435 000 €, attendue par l'Agglomération, qui est le remboursement, par les communes membres de notre Agglomération associées au groupement de commandes, des 10 produits défalqués de la très modeste et insuffisante compensation de l'État.

Pour ce qui concerne les dépenses dans ce budget supplémentaire, est inscrite une subvention exceptionnelle de 17 000 € à l'association Visière solidaire, mobilisée sur le territoire dans le cadre de la gestion de la crise, avec la fabrication des visières qui ont essaimé bien au-delà des frontières du Val d'Yerres Val de Seine, et au-delà des frontières nationales et européennes.

Nous inscrivons également en dépense une enveloppe prévisionnelle de 400 000 €, pour compenser les pertes d'exploitation de nos délégataires avec lesquels des discussions s'engagent, conformément aux ordonnances prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Nous avons une baisse dans des crédits taxe de séjour affectés à la promotion touristique.

Nous inscrivons des crédits complémentaires à hauteur de 150 000 €, car une renégociation d'une part des emprunts que nous avons souhaité initier en début d'année 2020 n'a pas pu aboutir. Il convient d'abonder le chapitre permettant de régler les charges d'intérêts.

Puis il y a enfin, du côté des dépenses, une nouvelle dépense, une grosse nouvelle dépense, qui n'est pas une surprise, nous l'avons abordée autour de la table du Conseil Communautaire. Vous l'avez abordée dans la plupart des communes, la question de la prise de compétence GEMAPI de plein droit au 1^{er} janvier dernier par l'Agglomération, et le fait que celle-ci est la collectivité, l'établissement vers lequel le SyAGE se tourne pour financer cette compétence en lieu et place des communes. Je ne refais pas l'article, mais c'est bien l'Agglomération qui doit verser ces 6,9 M€ au titre de la compétence GEMAPI au SyAGE. Les crédits sont inscrits dans le budget supplémentaire.

Pour la section d'investissement, ainsi que cela a été annoncé tout à l'heure par Georges TRON dans son commentaire, nous finançons, par l'intermédiaire de l'excédent de fonctionnement, un certain nombre d'opérations d'investissement dont les crédits n'avaient pas été inscrits au budget primitif, précisément dans l'attente du résultat de l'exercice 2019.

Ces crédits concernent :

- la réhabilitation de la piscine de Brunoy ;
- la réhabilitation de la bibliothèque Jean de La Fontaine à Quincy ;
- dans des proportions plus modestes, le déménagement de la bibliothèque de Boussy-Saint-Antoine au sein de la ferme ;
- le raccordement ERDF du conservatoire de Montgeron ;
- divers aménagements et acquisitions de matériel.

Je vous épargne le détail.

Il vous est proposé aussi d'inscrire des opérations nouvelles :

- des travaux de réaménagement et de maintenance à la pépinière d'entreprises ;
- des travaux de reprise de bardage bois au CES de Yerres, entrant en garantie décennale, l'Agglomération sera remboursée des dépenses engagées ;
- des crédits de réhabilitation de l'accueil et des loges de cette salle, la salle René Fallet ;
- des crédits d'expertise pour la piscine de Draveil. On parle de la piscine historique, pas du centre Aqua Sénart ;
- un fonds de concours, objet d'une délibération suivante, pour des travaux d'aménagement au sein du théâtre Donald Cardwell et sur son parking, également utilisé pour les besoins du conservatoire.

Nous nous engageons aussi, dans le cadre de ce budget supplémentaire, cela fait l'objet d'une délibération dans le cadre du Conseil qualifié d' « intermédiaire » ou « intérimaire », 155 000 € de crédits couvrant notre participation au fond de résilience pour aider les acteurs économiques du territoire francilien, mis en œuvre sous l'égide de la région Île-de-France.

Le budget supplémentaire s'équilibre à hauteur de 7 163 646 € en fonctionnement, et à 9 578 947 € en investissement.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions ? J'ai été destinataire d'un amendement qui n'a pas été photocopié pour les membres. Nous nous disions, en conférence des maires, qu'il fallait organiser de bonne façon le dépôt d'amendements.

Vous intervenez, présentez. Il y aura peut-être d'autres interventions.

M. CARRÈRE.- Nous le ferons en deux fois. C'est une question technique, mais plusieurs personnes signalent que quand l'opposition s'exprime, on ne l'entend pas sur la diffusion organisée sur internet. Il serait bien d'être entendu. Cela ne fonctionne pas. Des personnes m'envoient des messages pour le dire.

Sur l'amendement, François s'exprime.

M. GUIGNARD.- Nous voulons réagir sur la page 81 de la note 28.

On peut lire : « *Les conséquences de la crise sanitaire ont impacté directement nos délégataires qui, potentiellement, demanderont à la Communauté d'Agglomération une subvention exceptionnelle pour perte d'exploitation. Ainsi, une enveloppe de 400 000 € est ouverte à cette occasion* ».

Nous nous posons des questions. Qui sont les délégataires ? Ils ne sont pas cités. 400 000 €, c'est une grosse somme. Nous sommes peut-être nouveaux, mais ce n'est pas cité.

Deuxièmement, les délégataires ont-ils déjà sollicité une aide financière ? Pour quel montant ?

Nous aimerions une totale transparence sur l'affaire et ce qui se passe avec les délégataires.

Pourquoi faire le choix de réserver l'enveloppe pour des entreprises privées ?

Il n'est pas normal que le budget de la Communauté d'Agglomération finance les entreprises de droit privé.

C'est pourquoi nous proposons l'amendement. Pour 400 000 €, nous avons d'autres idées. Ces idées sont de passer la ligne à zéro, dans le chapitre 67-45 de la section de fonctionnement. Au chapitre 65-81, frais de colloques et séminaires, nous affecterions une somme de 50 000 € pour l'organisation d'un salon de l'emploi. C'est une préoccupation de la rentrée. Des gens vont perdre leur emploi. Cela s'accompagne et se prévoit. Cette préoccupation va arriver.

Nous prévoyons une deuxième ligne au chapitre 64-17, la rémunération d'apprentis. Nous pourrions écrire « 200 000 € ». C'est l'idée que les entreprises ne vont pas prendre beaucoup d'apprentis prochainement. Ils vont diminuer. Ne pouvons-nous pas donner un petit coup de main à nos jeunes ? Même s'ils ne trouvent pas d'emploi, ils peuvent continuer la formation.

La troisième ligne sur laquelle nous pourrions mettre 150 000 € est au chapitre 61-84, versement à des organismes de formation. L'idée est toujours de soutenir la formation des jeunes aux métiers de demain.

Voilà pour l'amendement.

M. le PRÉSIDENT.- J'ai l'amendement. On m'indique, j'en suis désolé, qu'il y a un problème lié au micro que vous utilisez. Je ne sais pas le résoudre au moment où je parle. Je peux proposer, si les membres qui se trouvent de l'autre côté l'acceptent, ce serait de bon augure de faire un mouvement et d'utiliser... C'est sans doute le plus simple. Vous serez à gauche de l'hémicycle. C'est la solution la plus simple pour vous permettre d'être entendu.

Je donne la parole à Georges TRON.

M. TRON.- Merci, je vais être très bref pour répondre à votre souhait, en faisant quatre observations.

La première est que le budget supplémentaire est impacté évidemment par des budgets extérieurs audit budget supplémentaire. C'est vrai, comme rappelé par le vice-président en charge des finances, pour le SIREDOM et la TEOM pour les trois communes du Val de Seine. Nous avons là l'exacte démonstration de la nécessité de suivre avec soin ce qui se passe à l'extérieur. Cela fait partie des budgets qui éclatent et sur la base desquels nous finirons par avoir une augmentation de la fiscalité extérieure. Le BP 2020 prévoyait 22,6 M€, nous avons une notification de 23,7 M€, nous avons donc plus de 1,1 M€ de produits supplémentaires, avec en plus des obligations d'ajuster notre taux, puisque c'est une taxe à ce que nous devons dépenser. C'est un vrai sujet. Je suis insistant sur ce point auprès du vice-président.

En second lieu, concernant la remarque sur la fiscalité, j'y adhère absolument. Il ne faut pas se mettre dans la tête que nous allons avoir une fiscalité entreprise continuant à produire des résultats comme celui-là.

Troisième remarque, sur le SyAGE. Je fais remarquer à Romain que ce n'est pas la GEMAPI, mais les eaux pluviales. La GEMAPI, ce sera pour l'année prochaine. Nous sommes confrontés au même problème sur trois années. Je ne redis pas ce que j'ai dit tout à l'heure. Il y a une nécessité de suivre avec soin cette augmentation potentielle des dépenses sur le SyAGE.

Quatrième et dernière observation, nous n'allons pas prendre part au vote, en pleine cohérence avec ce que j'ai dit précédemment. Nous avons un budget d'investissement prévoyant à la fois des compléments sur des opérations d'investissement déjà lancées, sur des sommes non négligeables (plus 3,5 M€) et des financements de nouvelles opérations non programmées, qui se montent à 600 000 €. Nous avons 4 M€, sur le budget supplémentaire, de sommes engagées sur de l'investissement. Le souhait, c'est de ne plus passer par des budgets supplémentaires et d'être cadré et de s'en tenir au PPI. J'ai dit précédemment ce que j'avais indiqué sur le volume de la dette et sa composition. Je souhaite que nous entrions dans une logique qui n'est plus celle-là.

Je termine en disant que le fonds de concours de 300 000 € inscrit dans ces opérations pour Draveil y est depuis deux ou trois ans. Il a été reporté pour des raisons qui n'ont pas grand-chose à voir avec cela.

Je laisse Romain répondre sur les délégations à M. GUIGNARD, qui avait fait les mêmes remarques lors du budget municipal.

M. le PRÉSIDENT.- Effectivement, je propose à Romain COLAS de répondre à l'amendement et aux interventions.

M. COLAS.- La question initiale du collègue GUIGNARD était de connaître la raison pour laquelle les crédits étaient inscrits au budget supplémentaire. Ils le sont pour une simple et bonne raison. Il nous incombe de présenter des documents budgétaires sincères. Or, la sincérité oblige à prévoir ces dépenses auxquelles nous sommes contractuellement obligés ; pas forcément, d'ailleurs, au montant de 400 000 €, prévisionnel, puisque le budget n'est pas un document qui fige les choses dans le marbre, mais est à la fois un document de prévision et d'autorisation, et il convient d'inscrire l'enveloppe. Sinon, vous auriez à raison la capacité de critiquer l'insincérité du document présenté.

Nous aurons une dépense d'indemnité. Des négociations s'ouvrent. Je souhaite, comme l'ensemble des collègues, j'imagine, que celle-ci soit la plus faible possible, mais nous aurons obligation

d'engager une dépense pour indemniser la perte de chiffre d'affaires – puisque nous y sommes obligés contractuellement – de nos délégataires, en tout cas d'au moins un des deux.

Les deux délégataires concernés sont l'UCPA, qui exploite un certain nombre de nos équipements aquatiques – ce n'est pas une société, mais une association –, et la SOTHEVY, chargée d'une part de la programmation culturelle sur le territoire.

Pour l'instant, des discussions sont engagées avec l'UCPA. Pour défendre les intérêts de l'Agglomération, et c'est ma seule préoccupation à cette étape, il vaut mieux que le contenu des discussions, avant que celles-ci n'aboutissent, relèvent de la confidentialité. Nous sommes dans une négociation et il convient de ne pas forcément abattre l'intégralité de son jeu dès le début de la partie. Nous sommes contraints d'intégrer la dépense par souci et préoccupation de sincérité budgétaire. Encore une fois, je serai le premier ravi, si les indemnités que nous serions amenés à verser étaient inférieures à la prévision telle qu'inscrite dans ce budget supplémentaire.

Cela rend *de facto* inopérant l'amendement proposé, qui propose d'annuler une dépense dont nous considérons qu'elle doit être inscrite dans un souci de sincérité. Je suis désolé, j'ai pris connaissance récemment de l'amendement.

Sur l'apprentissage, je n'ai pas de réponse immédiate à vous donner sur l'engagement de l'Agglomération, la façon dont il pourrait être amplifié. Cela mérite d'être expertisé. Cela l'est sans doute dans les services, mais pas dans mon esprit, à cette heure.

Pour l'organisation d'un salon de l'emploi, il s'organise, à un coût inférieur à 50 000 €, montant que vous inscrivez dans votre amendement. Je n'ai pas le détail, mais il est sensiblement inférieur. Je ne sais pas quand il doit se dérouler. À l'automne, au printemps... La crise que nous venons de vivre a sans doute impliqué du retard dans l'organisation de l'événement. Nous n'avons pas le lieu. C'était en suspens.

M. le PRÉSIDENT.- C'est prévu à Épinay, si le nouveau maire en est d'accord.

M. ALLOUCH.- Il l'est.

M. COLAS.- Sur l'apprentissage et la formation, nous aurons l'occasion d'y revenir, pas dans une délibération budgétaire. Un travail est conduit par le maire de Brunoy et la personne chargée de la formation et de l'emploi. Nous nous battons pour accueillir – mais d'autres seront mieux qualifiés que moi pour en parler – un centre de formation d'apprentis sur le Val d'Yerres Val de Seine, dépourvu d'établissements d'enseignement de cette nature. C'est un chantier au long cours, dont l'Agglomération s'est saisie.

Sur le propos de Georges TRON, il arrive à point nommé, cela s'appelle avoir le sens du *timing*. Je rappelle simplement, et je crois l'avoir dit dans la présentation du budget supplémentaire, que des opérations nouvelles arrivent à ce budget supplémentaire, toutes ne seront pas réalisées dans l'année. Cela pose la question de la présentation de notre document budgétaire, au-delà du fait de se mettre d'accord sur une programmation pluriannuelle d'investissement revisitée.

Sans avoir de réponse, je prends note des remarques faites. Je veux simplement rappeler que sur les crédits inscrits pour compléter des budgets d'opérations déjà inscrites au budget primitif, tout ceci était prévu dès le moment du vote du budget primitif. Les lignes étaient volontairement sous-évaluées dans l'attente de l'affectation du résultat, ce que nous venons de faire. Est-ce satisfaisant du point de vue de la lisibilité ? Le débat est ouvert. Si des améliorations peuvent être apportées, j'y apporterai

mon concours, sans garantir de miracle.

Pour tenir un engagement pris précédemment, afin que nous ayons une vue globale de l'évolution de nos documents budgétaires au fil de l'année, le tableau page 95 retrace l'état de nos crédits ouverts en additionnant le budget primitif et le budget supplémentaire.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Nous allons passer au vote sur l'amendement dont le rapporteur a proposé le rejet.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement proposé par le Groupe Rassemblement de Gauche et Ecologiste, qui est rejeté à la majorité absolue avec 4 voix pour, 40 voix contre et 8 voix s'abstenant.

M. le PRÉSIDENT.- Sur le budget supplémentaire, un seul vote suffit.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix contre : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI et 8 élus ne prenant pas part au vote : M. BATTESTI, Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU-FORT, Mme LANDRAU, M. PRIVAT, M. TRON (pouvoir de M. ROUSSET).

XXIX. AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT MODIFICATIONS

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au point suivant sur la modification des APCP, il doit y avoir une présentation rapide.

M. COLAS.- Je pense avoir largement défendu le sujet dans le cadre de la présentation du BS. Elle se suffit à elle-même.

M. SELLAMI.- C'était très clair. Nous avons noté le besoin de visibilité sur le PPI.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XXX. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMPTE DE GESTION 2019

XXXI. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

XXXII. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – AFFECTATION DES RESULTATS

M. COLAS.- C'est un résultat global de clôture en 2019 d'un montant de 4 380, 86 € qu'il vous est proposé d'affecter au compte 002 du budget annexe de l'office du tourisme, compte dédié précisément à l'accueil des résultats de fonctionnement reportés.

M. le PRÉSIDENT.- Des interventions ? (*Réponse négative*)

Je cède la présidence à Olivier CLODONG pour procéder au vote sur les délibérations 30, 31 et 32.

(*M. Durovray quitte la séance au moment du vote.*)

M. CLODONG.- Je vous propose de voter d'abord sur la délibération n° 30.

Compte de gestion 2019 pour le budget annexe de l'office du tourisme.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

M. CLODONG.- Même question pour le point 31, compte administratif 2019 pour le budget annexe de l'office du tourisme.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI. Ne prenant pas part au vote M. DUROVRAY.

M. CLODONG.- Point 32, affectation des résultats. Même question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

M. CLODONG.- Le Conseil approuve à la majorité. Je vous en remercie.

(*M. Durovray revient en séance.*)

XXXIII. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

M. le PRÉSIDENT.- M. COLAS, délibération suivante.

M. COLAS.- Ce budget supplémentaire propose d'intégrer au compte 002, comme décidé, le faramineux résultat de 4 380,86 €, et apporte une recette complémentaire qui sera prélevée sur le budget principal de l'Agglomération, de 10 000 €, somme nécessaire pour assurer la rémunération d'une personne dédiée à renforcer l'accueil de l'office de tourisme. Étant entendu que cet accueil est assuré, la majeure partie du temps, par des bénévoles qu'il convient de remercier, mais qui ont besoin, dans cette période éprouvante, d'être un peu soulagés.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Des interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XXXIV. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE D'UNE FONCTION DE RECEVEUR

M. ODOT.- Il s'agit d'une délibération classique en début de mandat d'un Conseil communautaire nouvellement élu.

Le comptable qui exerce des fonctions de receveur peut exercer des prestations non obligatoires de conseil auprès de la collectivité, ce qui est le cas. Il a alors droit à une indemnité de conseil versée par la collectivité et dont le taux est voté par l'assemblée délibérante, notre Conseil ce soir.

Historiquement, l'Assemblée fixe le taux au taux maximum réglementaire. Il est demandé ce soir de l'approuver. Nous demandons au Conseil Communautaire d'approuver cette attribution au taux réglementaire maximum et d'inscrire les crédits correspondant au budget.

M. CARRÈRE.- Par principe, je n'y suis pas favorable. Cela fait partie de ses missions. Il devrait être indemnisé à sa juste valeur par son employeur, l'État. Nous voterons contre.

M. ADAM.- Une précision. Je ne participe pas au vote. C'est une indemnité versée à un collègue professionnel. Je préfère garder mon droit de réserve et éviter de me fâcher avec mon administration.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI. Ne prenant pas part au vote M. ADAM.

XXXV. FONDS DE CONCOURS DRAVEIL 2019

M. COLAS.- C'est un sujet largement défloré. Il s'agit d'attribuer un fonds de concours à la commune de Draveil d'un montant de 300 000 €, crédit inscrit par le budget supplémentaire que l'Assemblée a voté à l'instant. Ce fonds de concours est inscrit dans le plan annuel d'investissement depuis plusieurs années, avec une convention pour la mise en œuvre adressée à l'Agglomération à la fin de l'année 2019. Nous sommes dans la régularisation d'une opération conclue en 2018 elle-même, si je ne me trompe pas, de rénovation du hall du théâtre Cardwell de Draveil et de son parking, utilisé pour les besoins du conservatoire.

M. le PRÉSIDENT.- Des interventions ? (*Réponse négative*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

XXXVI. VERSEMENT DES AIDES A L'INSTALLATION DES PERSONNELS DE SANTE

M. LE PRÉSIDENT.- Cette délibération est importante.

Mme GARNIER.- Effectivement, je rappelle que nous avons validé, le 27 juin 2019, des aides à l'installation des professionnels de santé qui sont de deux ordres : les aides à la prise en charge des frais liés à l'activité de soin, à l'investissement. Ce sont des aides pour les professionnels de santé s'installant sur le territoire et exerçant en groupe. Vous avez donc les différents types d'aides. La deuxième aide est le versement d'une prime d'installation et d'exercice forfaitaire, liée à tout médecin généraliste ou spécialiste diplômé depuis moins de cinq ans et s'installant sur le territoire.

Les conditions d'attribution de la prime d'installation et de la prime d'exercice forfaitaire sont différentes selon que le personnel s'installe en quartier politique de la ville ou hors quartier politique de la ville.

Nous avons reçu, en l'état, quatre demandes émanant de médecins qui se sont installés au sein de la MSP d'Épinay-sous-Sénart. Pour les quatre demandes concernant une prime d'installation et d'exercice forfaitaire, la prime d'exercice forfaitaire a été validée, puisque correspondant aux différents critères. Pour la prime d'installation, seules les demandes 2, 3 et 4 ont reçu un avis favorable, puisque pour la première demande, ce n'était pas une première installation.

Elles seront soumises à la signature d'une convention financière qui va préciser la durée minimale de cinq années d'exercice pour la prime d'exercice forfaitaire sur le territoire communautaire, et les différentes conditions de restitution des aides perçues dans le cadre du non-respect des engagements.

Je propose de valider ces différentes aides.

M. GUIGNARD.- L'installation de ces quatre médecins généralistes à la maison de santé pluridisciplinaire d'Épinay-sous-Sénart est une bonne chose, mais cela est largement insuffisant pour faire face aux nombreux départs à la retraite de ces prochaines années, vu la moyenne d'âge de la profession. Un manque de dentistes est également identifié sur le territoire.

L'investissement des structures médicales de gestion publique semble indispensable. Elles favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée que recherchent ces jeunes médecins.

Je profite de cette prise de parole pour fournir les dernières études en matière de santé sur notre territoire, pour que chaque conseiller puisse prendre connaissance de ce sujet.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien. Je ne sais pas si les données sont complètement actualisées, mais celles du CLS sont les dernières données à jour.

Mme GARNIER.- Si M. le Président en est d'accord, nous pourrions fournir ces indications

M. TRON.- Une minute pour vous dire que ce que décrit M. GUIGNARD, c'est un centre de santé municipal. Les nouvelles opérations que nous montons sont des opérations dans lesquelles la médecine libérale, en investissement comme en fonctionnement, est directement impliquée. Pour répondre de façon concrète à la demande, il faut des dispositifs plus larges et ouverts, ne serait-ce que parce que sur le plan financier, nous serons dans une situation où cela ne pèsera pas sur les budgets de la même façon.

M. GUIGNARD sait qu'à Draveil, nous procédons ainsi. Si vous partez de l'idée que tout est financé sur fonds publics, alors qu'il ne le demande pas, nous finirons par avoir un budget de la Communauté d'Agglomération qui explosera, et quand Romain prendra la parole, il expliquera qu'il y a une ligne supplémentaire, sans que nous ayons trouvé les recettes, sauf à alourdir à nouveau le foncier.

M. ALLOUCH.- À ce titre, je remercie l'Agglomération pour le travail fourni, qui permet de soutenir l'installation de ces médecins.

D'une manière générale, je profite de ce temps de parole pour remercier l'ensemble des élus, pour les nouveaux élus spinoliens, mais aussi l'Administration qui, depuis lundi matin, est à nos côtés pour les grands enjeux qui sont devant nous. Je voulais profiter de ce moment pour remercier les élus et l'Administration.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons déjà voté le rapport 37, mais avant de passer la parole à Pascal ODOT pour le rapport 38, je voudrais demander d'abord de modifier une délibération que nous avons adoptée ce soir sur la Mission locale. En fait, la candidature de Richard PRIVAT n'était pas à prendre en compte. Il faudrait y substituer le nom de Thierry BATTESTI pour Draveil. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions modifier la délibération pour procéder.

Il est procédé au vote à main levée sur la modification de la délibération 17, qui est adoptée à l'unanimité.

XXXVII. REPRESENTANTS AU SEIN DU SYAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE DU SAGE

Autre point que je me permets d'aborder et supposant l'unanimité du Conseil Communautaire, dimanche dernier, nous devons voter la désignation d'un représentant pour le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Yerres), organisme du SyAGE. Nous n'avons pas voté dimanche dernier. Si nous ne le faisons pas ce soir, il n'y aura pas de désignation avant que le SyAGE ne siège, le 22 septembre. Si vous en êtes d'accord, j'ajoute ce point à l'ordre du jour.

Nous avons la candidature de Romain COLAS pour cette fonction.

C'est pour corriger un manque. C'était à l'ordre du jour de dimanche dernier, mais nous ne l'avons pas passé. Pas de problème pour le passer ce soir ? L'accord est unanime ? (*Approbaton des élus.*)

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Réponse négative*)

Nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

XXXVIII. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

M. ODOT.- Il s'agit d'une mise à jour du tableau des effectifs. C'est une opération régulière. Il s'agit d'adapter le tableau des effectifs à la réalité de la vie des personnels. Il est annexé au budget.

Nous allons demander au Conseil Communautaire d'approuver les modifications et mouvements selon deux voies :

Au titre des mouvements de personnels, nous inscrirons neuf transformations d'emplois.

Au titre des évolutions statutaires et des besoins des services :

- la suppression d'un poste de directeur territorial, qui n'a jamais été pourvu. Il est passé en voie d'extinction par la dernière mesure de révision des fonctions publiques et du PPCR ;
- la création d'un emploi d'éducateur sportif des activités aquatiques, à la piscine intercommunale de Montgeron.

Nous demandons d'approuver les neuf transformations d'emplois, ainsi que la suppression et la création évoquées, d'approuver la mise à jour du tableau et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Des interventions ? (*Réponse négative*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI

XXXIX. MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE PREVUE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE LIE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

M. TRON.- Merci Monsieur le Président. La délibération est passée dans les différentes communes ces derniers temps. Il s'agit d'octroyer une prime exceptionnelle pour les agents de notre Communauté d'Agglomération qui ont été, sous une forme ou une autre, mobilisés pendant la période du confinement. C'est adossé à un décret de mai 2020, qui la prévoit pour la FPE et la FPT, dans la limite d'un plafond maximal de 1 000 €.

Les Communautés d'Agglomération n'ayant pas les mêmes compétences que les communes, nous avons des critères d'attribution correspondant à quelque chose de spécifique, c'est-à-dire que nous avons identifié l'exercice de missions sur le terrain ou le site, avec une exposition au coronavirus pendant que c'était exécuté. Nous avons également indiqué que des agents eux-mêmes, dans un registre différent, avaient un accroissement significatif du travail effectué habituellement.

Trois catégories de personnels sont concernées :

- administration et moyens généraux, en particulier ceux qui ont assuré la continuité du service courrier ;
- les personnels techniques qui se sont occupés de ce qui relevait des bâtiments et de la protection sanitaire ;
- des personnels qui se sont occupés de mettre en place toutes les séries de mesures administratives concernant la période en question.

Une modulation financière est proposée selon les critères suivants :

- attribution d'une prime de 1 000 € à partir de 50 % du temps de travail sur le terrain ;
- prime de 400 € pour 40 % du temps de travail ;
- prime de 250 € pour 25 % du temps de travail.

Sur cette base, je propose de mettre la délibération aux voix et de l'adopter.

M. CARRÈRE.- Nous trouvons que la délibération n'était pas claire sur les conditions d'attribution et pouvait porter à interprétation vis-à-vis des personnels.

Avez-vous identifié précisément ceux qui sont dans les critères ? Sur les absences, est-il pris en compte l'exercice syndical, la maladie, les quatorzaines imposées, etc. ? Nous avons eu des délibérations plus claires dans certaines collectivités. Nous voterons pour, sauf François, qui s'abstient pour des raisons personnelles.

M. TRON.- Merci. Il s'agit d'une prime d'autant plus facilement identifiable, quant au versement et aux attributaires, que cela concerne un nombre d'agents limité, moins de 10. Nous ne sommes pas dans une collectivité, comme les départements ou communes, en prise direct. La définition s'est faite de façon simple, à partir de personnes véritablement investies et identifiées facilement.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 1 voix s'abstenant : M. GUIGNARD.

M. le PRÉSIDENT.- La délibération est adoptée.

L'ordre du jour est arrêté. Avant de proposer de partager le verre de l'amitié pour ouvrir de façon sympathique ce nouveau mandat, je me permets en 38 secondes de donner quelques informations. Je vous transmettrai demain la totalité des informations par mail.

► INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Dates à retenir

J'ai demandé en ouverture de retenir la date du 8 octobre pour le prochain Conseil communautaire.

Retenez trois dates en septembre, sous réserve de la situation sanitaire : l'inauguration de la bibliothèque CABU à Boussy-Saint-Antoine le 13 septembre ; le 26 septembre, l'inauguration de la maison de l'Agglomération à Montgeron, qui est la refonte de la maison de l'environnement et accueillera les services de l'emploi ; le 27 septembre, l'opération Octobre Rose, qui commencera avec trois jours d'avance. Nous n'avons pas encore le lieu.

Nous vous donnerons bien sûr les horaires.

Développement économique

Je vous indique par ailleurs – Romain COLAS a parlé du fonds « Résilience » adopté avec la Région – qu'à ce jour, 21 dossiers d'entreprises de Val d'Yerres Val de Seine ont déjà demandé un soutien au titre de ce fonds Résilience, avec un volume de prêts de 410 000 €.

Parmi les 21 dossiers, dont 15 sont en cours d'instruction, l'entreprise ED System à Crosne, qui fabrique des charpentes, a vu sa demande refusée parce que cela ne répondait pas aux critères du fonds, mais les dossiers de deux entreprises sont en cours d'instruction avec un avis favorable : O Expert du service à domicile, à Draveil, entreprise de 15 emplois, et la Boulangerie montgeronnaise, 7 emplois.

Il me reste à vous remercier de votre participation à ce nouveau Conseil communautaire. Ceux qui n'ont pas signé les comptes administratifs doivent le faire. Des agents passent parmi vous.

Avant de lever cette séance, je vous souhaite un bel été. Reposez-vous. Le printemps était épuisant à tous points de vue. Revenez en pleine forme en septembre.

Merci et bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 40.

Le.....

Le secrétaire de séance

Monsieur Jérôme MEUNIER